

Bilan Sanitaire
2024
Janvier 2025

Cultures fruitières

Fruits à noyau



Sommaire

- **Météorologie**
- **Panorama de la filière**

Pour chaque culture :

- **Présentation du réseau d'épidémiosurveillance**
- **Pression biotique**
- **Bilan par bioagresseur et facteurs de risque phytosanitaire**

<u>ABRICOTIER.....</u>	<u>p.2</u>
<u>PÊCHER.....</u>	<u>p.9</u>
<u>PÊCHER-ABRICOTIER.....</u>	<u>p.15</u>
<u>CERISIER.....</u>	<u>p.26</u>
<u>TOUTES ESPÈCES FRUITS À NOYAU.....</u>	<u>p.32</u>



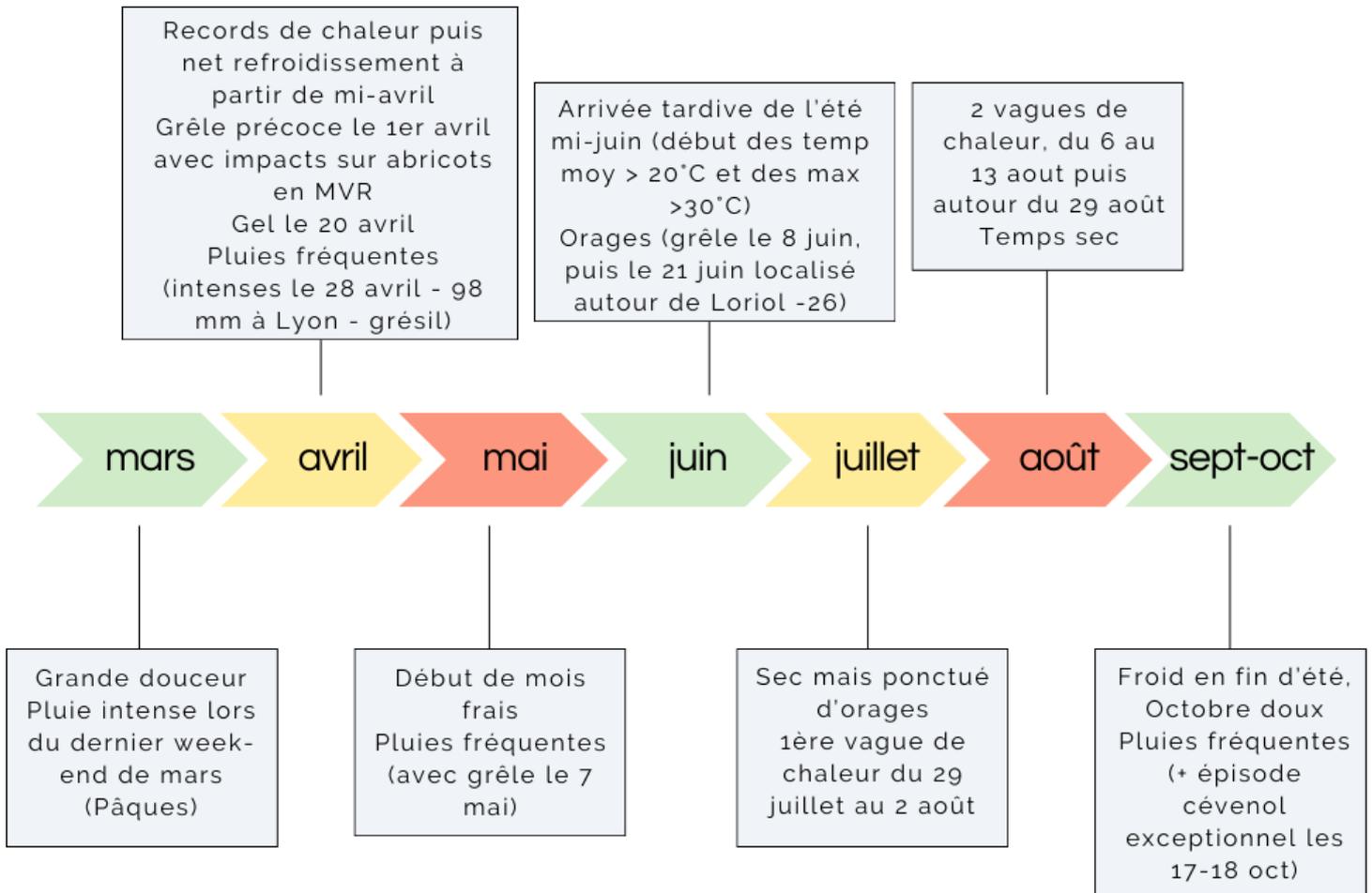
Crédit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture, Réseau FREDON Rhône-Alpes



Le bilan Fruits à noyau a été construit à partir des suivis réalisés en 2024 par les observateurs du réseau sur les parcelles de référence. Il donne la tendance de la situation sanitaire globale ou par grand secteur de production.

MÉTÉOROLOGIE 2024

Après un hiver exceptionnellement doux, l'année 2024 s'est poursuivie avec un printemps très humide aux températures contrastées. Pour autant Météo France classe le printemps 2024 au 4^{ième} rang des printemps les plus doux jamais connus. L'été a été chaud et ponctué d'orages d'intensité parfois exceptionnelle.



PANORAMA DE LA FILIÈRE

D'après les chiffres du recensement agricole de 2020 d'Agreste, les cultures fruitières d'Auvergne-Rhône-Alpes représentent le 2nd verger de métropole avec 31832 ha de vergers.

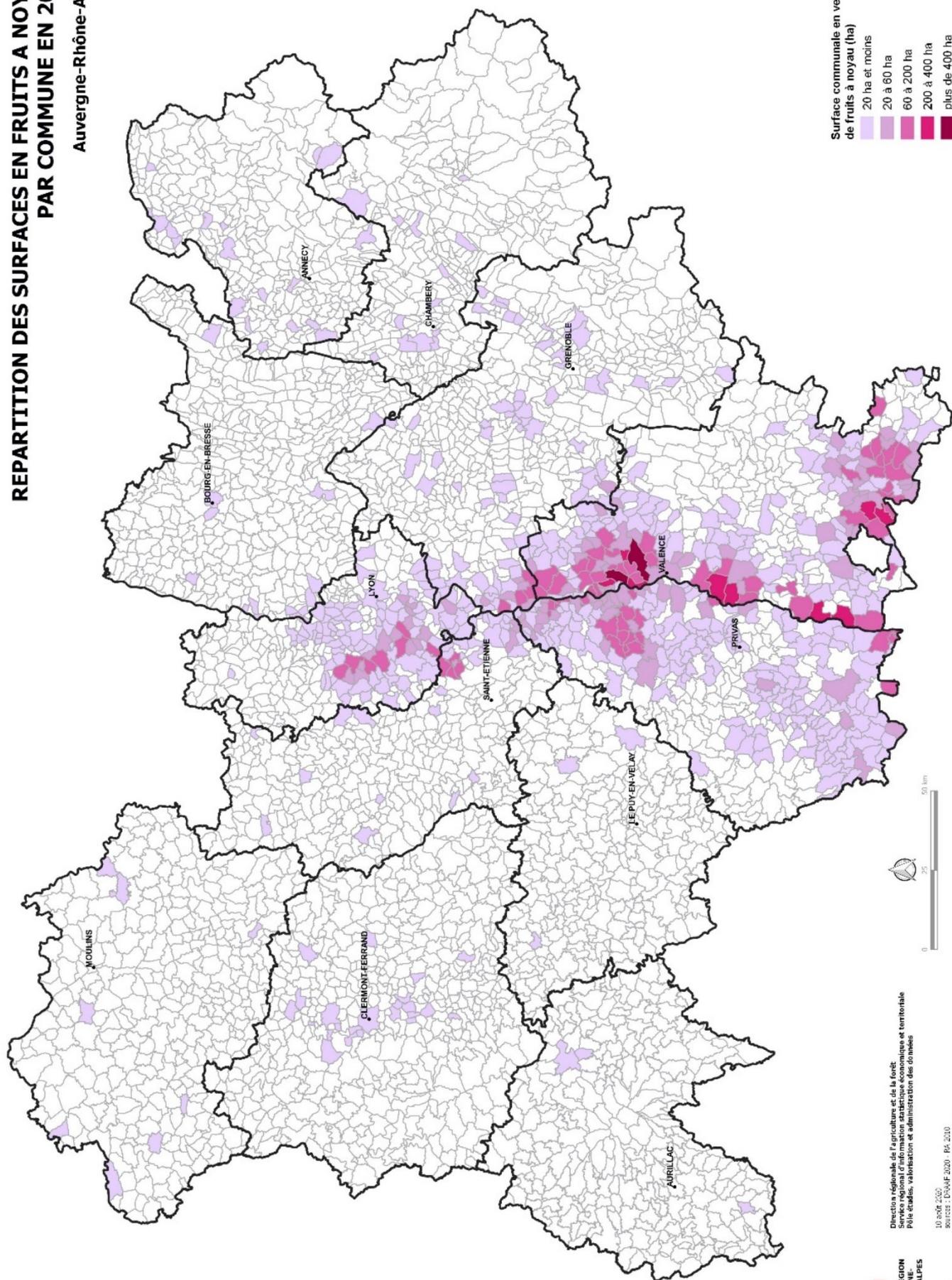
La production de fruits à noyau occupe le 3^{ième} rang national avec 11995 ha (chiffres agreste 2020).

Les départements Drôme, Ardèche et Rhône représentent 92 % des surfaces fruitières.

La Drôme produit les 2/3 des fruits à noyau de la région avec 7296 ha (avec une part de SAU importante au Nord et Sud de Valence et dans la zone des Baronnies). Viennent ensuite l'Ardèche avec 2799 ha, puis le Rhône avec 921 ha de productions de fruits à noyau.

REPARTITION DES SURFACES EN FRUITS A NOYAU PAR COMMUNE EN 2010

Auvergne-Rhône-Alpes



Surface communale en vergers
de fruits à noyau (ha)

- 20 ha et moins
- 20 à 60 ha
- 60 à 200 ha
- 200 à 400 ha
- plus de 400 ha

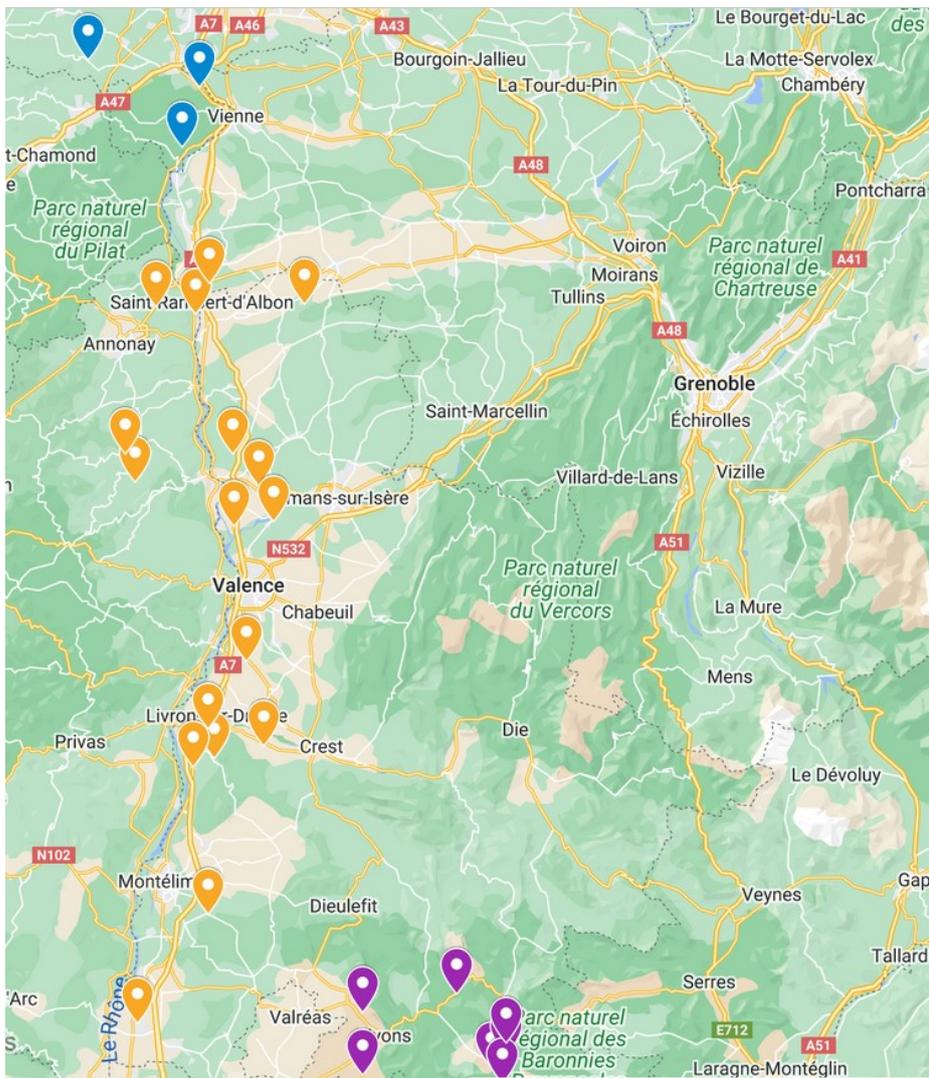

**PREFET
RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**
*Agreste
France*

Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
 Direction régionale de l'élevage, de la pêche et du territoire
 Pôle études, valorisation et administration des données
 10 août 2023
 Révisé par le 14/08/2020, RA, 2010
 Fond cart. : 1134 administrative 2020



1. Présentation du réseau d'épidémiosurveillance

Présentation et localisation des secteurs et communes d'observation de parcelles d'abricotiers



Secteur Rhône-Loire :

- Loire-sur-Rhône (69)
- Tupins-et-Semons (69)
- Saint-Didier-sous-Riverie (69)

Secteur Moyenne Vallée du Rhône :

- Chanas (38)
- Chanos-curson (26)
- Châteauneuf-sur-Isère (26)
- Cliusclat (26)
- Colombier-le-Vieux (07)
- Saint-Victor (07)
- Étoile-sur-Rhône (26)
- Grâne (26)
- Larnage (26)
- Loriol-sur-Drôme (26)
- Moras-en-Valloire (26)
- Peaugres (07)
- Champagne (07)
- Pierrelatte (26)
- Pont de l'Isère (26)
- Espeluche (26)
- Saulce-sur-Rhône (26)

Secteur Nyonsais-Baronnies :

- Beauvoisin (26)
- Bésignan (26)
- Mirabel-aux-Baronnies (26)
- Saint-Sauveur-Gouvernet (26)
- Bellecombe-Tarendol (26)
- Sahune (26)
- Venterol (26)
- Vercoiran (26)

Le réseau 2024 comptait **31 parcelles de référence d'abricotiers** suivies par 17 techniciens et localisées sur :

- 3 communes du secteur Rhône-Loire pour 3 parcelles,
- 17 communes du secteur Moyenne Vallée du Rhône pour 20 parcelles,
- 8 communes du secteur Nyonsais-Baronnies pour 8 parcelles.

Des pièges à **Anarsia** (*Anarsia lineatella*) ont été suivis sur 29 parcelles (dont 4 pièges issus d'un réseau de producteurs observateurs pour le secteur Moyenne Vallée du Rhône). Ils ont été relevés chaque semaine d'avril à juin, puis toutes les deux semaines en été jusqu'à la récolte.

Des pièges à **Tordeuse orientale** (*Grapholita molesta*) ont également été relevés sur 13 parcelles (dont 1 piège issu d'un réseau de producteurs observateurs pour le secteur Moyenne Vallée du Rhône). Ils ont été relevés chaque semaine de fin mars à juin, puis toutes les deux semaines en été jusqu'à la récolte.

Pour le suivi des populations de ce ravageur, le modèle DGAL/INOKI a été utilisé pour l'analyse de risque.

2. Pression biotique

ABRICOTIER	Note globale niveau de dégâts 2024 (0=nul, 1= faible, 2= moyen, 3 = fort)	Pression par rapport à 2023
Bactériose à <i>Pseudomonas</i>	1 à 3	>
Oïdium <i>Podosphaera tridactyla</i>	1	<
Maladie criblée sur fruits <i>Coryneum beijerinckii</i>	0 à 3	>
Tavelure du Mirabellier <i>Cladosporium carpophilum</i>	0 à 1	=
<i>Cacopsylla pruni</i>/ECA	3	>
Capnode	0 à 3	>(Nyonsais- Baronnies)

3. Bilan par bio-agresseur et facteurs de risque phytosanitaire

• PHÉNOLOGIE

	Nyonsais-Baronnies		Moyenne Vallée du Rhône (Sud Valence)		Rhône-Loire	
	Stade C	Stade F2	Stade C	Stade F2	Stade C	Stade F2
COLORADO	5 février <i>30 janvier</i>	26 février <i>28 février</i>	31 janvier <i>25 janvier</i>	17 février <i>15 février</i>		26 février
ORANGERED	17 février <i>25 février</i>	4 mars <i>19 mars</i>	12 février <i>28 février</i>	2 mars <i>15 mars</i>	20 février <i>3 mars</i>	18 mars <i>10 mars</i>
ORANGÉ DE PROVENCE	22 février <i>5 mars</i>	4 mars <i>19 mars</i>	- -	- -	- -	- -
BERGERON	22 février <i>5 mars</i>	4 mars <i>19 mars</i>	26 février <i>6 mars</i>	10 mars <i>15 mars</i>	4 mars <i>13 mars</i>	18 mars <i>17 mars</i>



Photos FREDON AURA

En italique, dates 2023

• MALADIES

BACTÉRIOSE À *PSEUDOMONAS*

Cette maladie est toujours aussi présente en vergers. Les conditions climatiques changeantes du début du printemps et plus particulièrement les épisodes de gel, ont été favorables aux bactéries *Pseudomonas*.

La bactérie a en effet un pouvoir glaçogène entraînant la prise en glace des tissus, ce qui lui permet ensuite de se propager plus facilement au moment de la décongélation des parties atteintes vers les zones saines. Les microlésions occasionnées par le gel et autres blessures ont été des voies de pénétration pour la bactérie. Les premiers symptômes ont été signalés le 26 février dans le Nyonsais-Baronnies, le 4 mars en Moyenne vallée du Rhône et le 25 mars en Rhône-Loire. La sortie de symptômes s'est intensifiée à partir de mi-avril.

Au sein du réseau, des symptômes (écoulement de gomme et/ou dépérissement) ont été signalés sur 27 parcelles (contre 24 en 2023). A l'approche de la récolte, 7 parcelles du Nyonsais-Baronnies et 4 parcelles de Moyenne Vallée du Rhône ont été concernées par des dégâts sur fruits (5 parcelles avec moins de 5 % de fruits concernés, et 6 parcelles avec 6 à 25 % de fruits touchés). La pression sur fruits a été plus importante qu'en 2023 au sein du réseau, en particulier dans les parcelles en lutte anti-gel avec aspersion dans le Nyonsais-Baronnies. **Cette maladie est également toujours aussi problématique pour de jeunes plantations.**



Photo FREDON AURA –
dégâts de bactériose sur
abricotier

OÏDIUM DE L'ABRICOTIER – *Podosphaera pannosa*

La période de sensibilité au champignon *Podosphaera pannosa* qui se conserve sous forme de mycélium à l'intérieur des bourgeons, débute au stade BBCH 67 (début chute des pétales). Plus de 11°C sont nécessaires pour le développement mycélien et la formation de conidies, et plus de 75 % d'humidité sont nécessaires pour leur germination.

La période de sensibilité sur abricotier a débuté avec la variété Colorado au 26 février en Moyenne Vallée du Rhône et 17 mars en Rhône-Loire. Elle s'est terminée avec le durcissement du noyau pour les premières variétés autour du 22 avril en Moyenne Vallée du Rhône, et autour du 21 mai pour les dernières variétés de Moyenne Vallée du Rhône, et Rhône-Loire.

Les conditions pluvieuses du printemps ont limité la germination des conidies, mais des infections se sont produites lors des périodes de forte hygrométrie et de températures très douces (en mars puis à partir de mi-mai).

Les premiers symptômes sur fruits sont apparus le 15 avril hors réseau en Moyenne Vallée du Rhône. En parcelles de référence, ils ont été observés le 22 avril en tous secteurs. Un bilan a été réalisé à l'approche de la récolte, et 4 parcelles du Nyonsais-Baronnies, 2 parcelles de Rhône-Loire, 6 parcelles de Moyenne Vallée du Rhône présentaient des tâches sur fruits. **La pression a été inférieure à celle de 2023, et dans l'ensemble, la qualité de la récolte n'a pas été pénalisée.**

Aucun symptôme n'a été observé sur feuilles comme cela avait été le cas en 2021 et 2022 sur une parcelle du réseau en fin de saison. Les symptômes sur feuilles sont rares pour l'abricotier.



Taches d'oidium sur abricot –
photo FREDON AURA

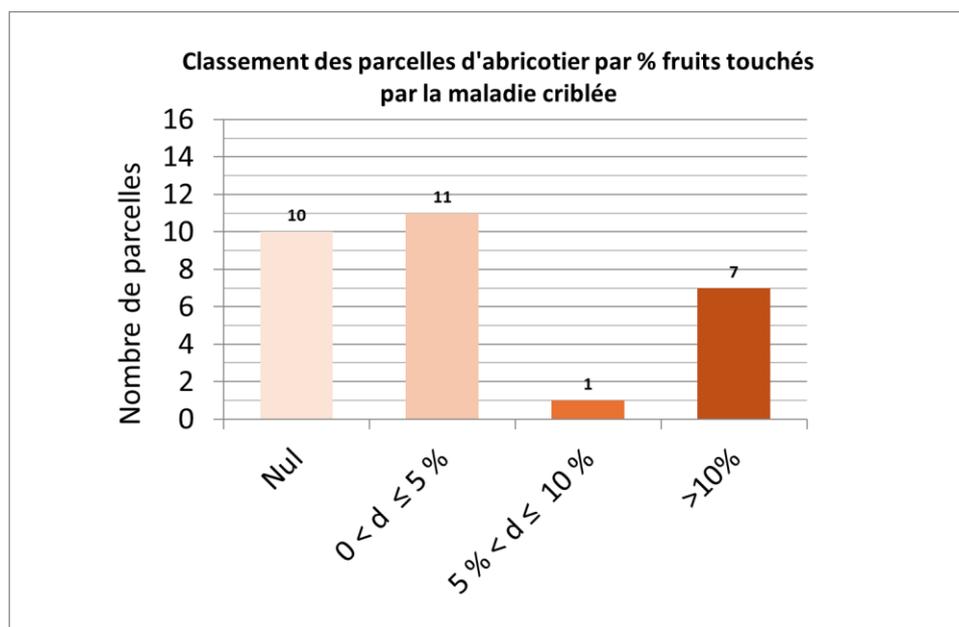
MALADIE CRIBLÉE – *Coryneum beijerinckii*

Le champignon se conserve sur abricotier sous forme de conidies dans les bourgeons où elles peuvent se multiplier. A partir du débourrement, et à l'occasion des pluies, les conidies sont disséminées sur les jeunes organes verts. La biologie du champignon est mal connue. Mais une longue période d'humectation est nécessaire en conditions de températures favorables (5-25°C) pour entraîner des infections.

Les pluies fréquentes tout au long du printemps ont été favorables aux infections, avec de longues périodes d'humectation en période de douceur en particulier au mois de mars.

Au sein du réseau, les premières taches sur fruits ont été signalées tôt le 2 avril en Moyenne Vallée du Rhône, le 29 avril dans le Nyonsais-Baronnies, puis le 13 mai en Rhône-Loire. A l'approche de la récolte, 19 des 29 parcelles observées présentaient des tâches sur fruit. La maladie a été plus fréquente qu'en 2023, avec une pression plus forte dans certaines situations sur feuilles comme sur fruits.

Il est à noter que ces taches peuvent être confondues avec celles causées par la bactériose à *Pseudomonas*. Le diagnostic s'avère souvent difficile.



TAVELURE DU MIRABELLIER – *Cladosporium carpophilum*

Les taches se présentent sous forme de petites taches circulaires rouges ou noirâtres de 3 à 4 mm de diamètre d'aspect velouté qui peuvent confluer et conduire au craquellement de l'épiderme. Les symptômes sont rarement visibles sur feuilles, mais des taches superficielles rougeâtres circulaires ou ovales (de 1 à 5 mm de diamètre) peuvent être observées sur les rameaux de l'année.

Les contaminations se produisent à la faveur de conditions climatiques pluvieuses durant le printemps. Les spores se conservent sur les feuilles tombées au sol pendant l'hiver. Le broyage peut permettre la réduction de l'inoculum à l'image de la prophylaxie Tavelure du pommier.

La maladie avait été bien présente en 2020, puis de nouveau en 2022 hors réseau mais avec une pression faible. En 2024 comme en 2023, il n'y a pas eu de signalement de symptômes. Cette maladie n'a pas été problématique bien que les conditions du printemps aient été pluvieuses.

L'ENROULEMENT CHLOROTIQUE ET SON VECTEUR *Cacopsylla pruni*

La lutte est obligatoire (suppression des arbres contaminés) sur tout le territoire AURA et région depuis le 5 août 2021 par un arrêté préfectoral. Les deux espèces sœurs vectrices du phytoplasme responsable de l'ECA sont réunies sous le nom de *Cacopsylla pruni*. *C. pruni* hiverne sur conifères avant de migrer sur *Prunus* courant février. C'est au moment de cette migration que des infections sur abricotiers peuvent se produire en verger. Les adultes migrants infectieux, ayant multiplié suffisamment le phytoplasme pendant leur hibernation, reviennent sur *Prunus* avec la capacité de contaminer des arbres sains. Cependant, la grande majorité des adultes migrants ne sont pas infectieux. Pour rappel, l'ECA peut aussi être transmis par le biais du matériel végétal.

Pour cerner le retour des adultes migrants sur les *Prunus*, des battages sur prunelliers sauvages ont été réalisés sur 4 sites dans la Drôme (Etoile-sur-Rhône), en Isère (Sablons), et dans le Rhône (Saint-Didier-sous-Riverie et Loire-sur-Rhône).

Les premiers adultes sortant d'hivernation ont été capturés sur prunelliers sauvages le 19 février sur les sites d'Etoile-sur-Rhône (26) et Salaise-sur-Sanne à la même période qu'en 2023. **Le nombre de captures est resté très faible (maximum 6 captures à Salaise-sur-Sanne le 18 mars)**. La fin du vol des adultes hivernants a été enregistrée à la fin du mois d'avril, plus tôt qu'en 2023.

Des symptômes d'ECA sur abricotier ont été signalés cette saison sur 15 parcelles (feuillaison et/ou floraison anormalement précoces et/ou symptômes estivaux). **Quatorze parcelles présentaient moins de 5 % d'arbres touchés, et une présentait 15 % d'arbres touchés. Les parcelles contaminées étaient présentes dans tous les secteurs. Hors réseau, la pression a été forte dans de nombreuses parcelles.** Des confirmations ont été réalisées. **Au total, lors des confirmations réalisées par FREDON AURA (Prélèvement et analyse sur demande de producteurs/trices) : 809 abricotiers, 78 pruniers et 12 pêcheurs contaminés ont été détectés. La maladie reste un problème majeur dans tous les secteurs.**

Départements	Confirmations FREDON AURA 2024			
	Nombre de contaminations	Nombre d'arboriculteur/trice	Nombre de parcelles contaminées	Nombre de communes contaminées
38	72	1	1	1
26	820	7	214	8
69	7	2	3	2
Total	899	10	265	11

• RAVAGEURS

CÉCIDOMYIE DE L'ABRICOTIER – *Contarinia pruniflorum*

La cécidomyie de l'abricotier présente une génération par an et hiverne au stade de pupes dans le sol. Les adultes (1,5 à 2mm) apparaissent lorsque les abricotiers sont au stade de boutons roses bien fermés. Les accouplements ont lieu le jour même de l'émergence et la ponte ne tarde pas. Les femelles introduisent leur ovipositeur entre les pétales les plus externes des boutons floraux encore fermés et déposent leurs œufs. Le développement embryonnaire s'achève en 2 ou 3 jours et les premières éclosions larvaires commencent alors que les adultes sont encore au champ. Les larves néonates se frayent rapidement un passage entre les pétales pour se loger dans la partie interne du bouton floral et effectuent leur cycle larvaire qui dure 3 semaines. Les larves de cécidomyies se nourrissent des bourgeons empêchant par la suite la floraison et la fructification. **Cette problématique concerne le secteur Nyonsais-Baronnies où la forte présence de populations peut entraîner certaines années des dégâts importants.**

CAPNODE – CAPNODIS TENEBRIONIS

Capnodis tenebris est un insecte coléoptère qui affecte principalement les vergers d'amandier, d'abricotier et de pêcher. Sa pullulation est favorisée par les années de sécheresse.

Les adultes sont de couleur gris-noir et leurs élytres sont particulièrement dures. Ils mesurent de 15 à 25 mm. Les femelles qui apparaissent en mai ne vivent que 2 à 4 mois. Celles de juillet-août vivent jusqu'à 15 mois et hibernent dans le verger ou dans son environnement proche, avant de pondre au printemps suivant.

Chaque femelle peut pondre une centaine d'œufs, déposés sur le collet de l'arbre ou à même le sol, dans un rayon de 60 cm autour du tronc. L'incubation de l'œuf dure de 10 à 20 jours suivant les températures extérieures. Dès éclosion, la larve s'enfonce dans le sol et pénètre dans les racines situées entre 10 et 25 cm de profondeur. Elles sectionnent les vaisseaux conducteurs de sève, perturbant ainsi l'alimentation de l'arbre. A la fin de son développement, la larve atteint le collet de l'arbre, y creuse une loge d'environ 3 cm, dans laquelle la nymphose durera environ un mois.

Les arbres jeunes ou affaiblis seront plus sensibles aux attaques de capnodes (pétiole sans feuille, ou défoliation, croissance ralentie, feuillage chlorotique, dépérissement de branches).

Dans le secteur Nyonsais-Baronnies, le ravageur est toujours bien présent hors réseau avec une pression croissante.

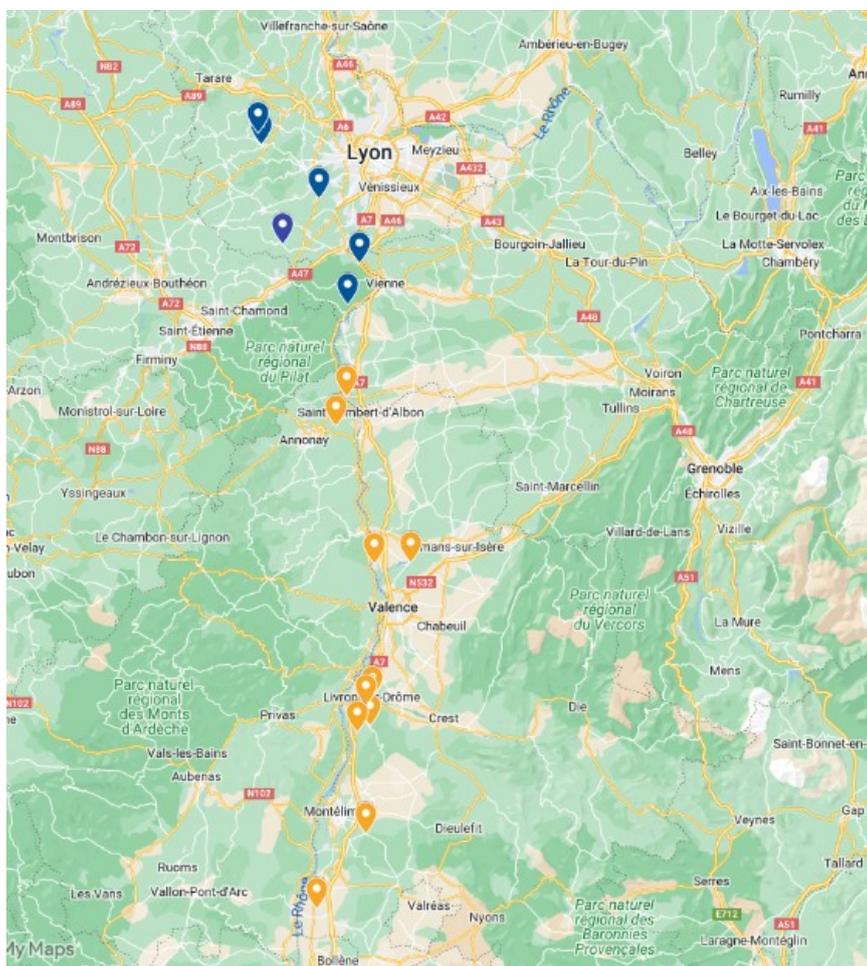
Source *Ephytia.inra.fr*



PÊCHER

1. Présentation du réseau d'épidémiosurveillance

Présentation et localisation des secteurs et communes d'observation de parcelles de pêchers



- Secteur Rhône-Loire :**
- Bessenay
 - Bibost
 - Soucieu en Jarrest
 - Loire-sur-Rhône (69)
 - Tupins-et-Semons (69)
 - Saint-Didier-sous-Riverie (69)

- Secteur Moyenne Vallée du Rhône :**
- Châteauneuf-sur-Isère (26)
 - Cliusclat (26)
 - Colombier-le-Cardinal (07)
 - Espeluche (26)
 - La Roche-de-Glun (26)
 - Livron-sur-Drôme (26)
 - Loriol-sur-Drôme (26)
 - Sablons (38)
 - Saulce-sur-Rhône (26)
 - Pierrelatte (26)

Le réseau 2024 comptait **21 parcelles de référence de pêcheurs** suivies par 12 techniciens et localisées sur :

- 6 communes du secteur Rhône-Loire pour 6 parcelles
- 10 communes du secteur Moyenne Vallée du Rhône pour 15 parcelles

Des pièges à Tordeuse orientale ont été suivis sur 17 parcelles (dont 3 pièges issus d'un réseau de producteurs observateurs localisés dans le secteur Moyenne Vallée du Rhône). Ils ont été relevés chaque semaine de mi-mars à juin, puis toutes les deux semaines en été jusqu'à la récolte.

Pour le suivi des populations de ce ravageur, le modèle DGAL/INOKI a été utilisé pour l'analyse de risque.

Des pièges à punaises diaboliques (piège à ailette avec phéromone d'agrégation) ont été suivis sur 4 parcelles de pêcheurs entre avril et septembre.

2. Pression biotique

PÊCHER	Note globale niveau de dégâts 2024 (0=nul, 1= faible, 2= moyen, 3 = fort)	Pression par rapport à 2023
Cloque <i>Taphrina deformans</i>	0 à 2 (2 à 3 en AB)	>>
Chancre à <i>Fusicoccum</i>	0 à 1	<
Oïdium <i>Sphaerotheca pannosa</i>	0 à 1 sur fruits	<
	0 à 1 sur pousses	<
Bactériose à <i>Pseudomonas</i>	0 à 1	<
Cochenille lécanine <i>Parthenolecanium corni</i>	0	<
Puceron vert <i>Myzus persicae</i>	1 à 2	<
Puceron cigarier <i>Myzus varians</i>	0 à 1 (en AB)	<
Puceron brun	1 à 3 (en AB)	<
Cicadelles vertes <i>Asymmetrasca decedens</i>	1 à 3	=
Thrips sur fleurs <i>Thrips meridionalis</i>	0 à 1	<
Thrips californien <i>Frankliniella occidentalis</i>	0 à 2	<

3. Bilan par bio-agresseur et facteurs de risque phytosanitaire

• PHÉNOLOGIE

En italique, dates 2023

	Moyenne Vallée du Rhône (Sud Valence)		Rhône-Loire	
	Stade C	Stade F2	Stade C	Stade F2
Variétés précoces (ex : PATTY)	8 février <i>18 février</i>	24 février <i>13 mars</i>	-	-
GRENALY	-	-	20 février	10 mars
Variétés de saison (ex : Monsolle, Ivoire)	14 février <i>28 février</i>	4 mars <i>14 mars</i>	20 février -	22 mars
Variétés tardives (ex : SWEETREGAL, TARDIVE DE FERLAY)	14 février <i>7 mars</i>	9 mars <i>21 mars</i>	1 ^{er} mars <i>13 mars</i>	22 mars <i>27 mars</i>



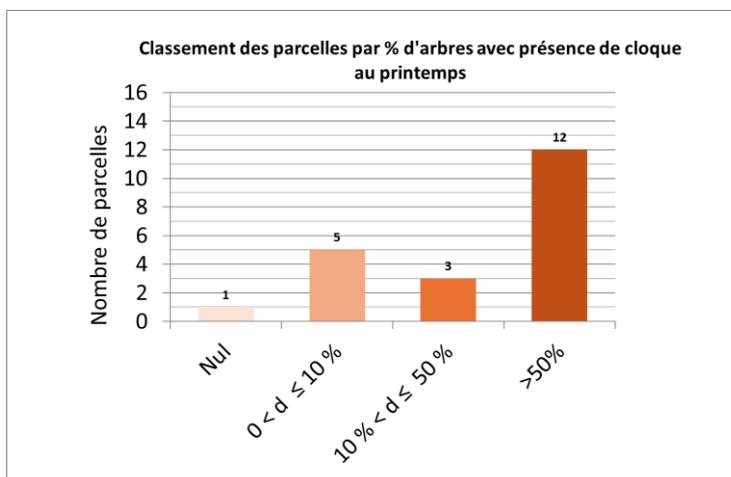
Photos FREDON AURA

• MALADIES

CLOQUE DU PÊCHER – *Taphrina deformans*

Le risque de contamination est surtout déterminé par la durée d'humectation et la température. Les résultats d'une étude italienne publiée en octobre 2005 (Rossi, 2005) ont montré qu'une précipitation minimum de 3 mm, suivie d'une période d'humectation d'au moins 12.5 h étaient nécessaires à l'infection en verger. Des précipitations plus importantes ne causaient pas d'infections si la durée d'humectation était plus courte. L'incidence de la maladie serait plus importante avec des températures comprises entre 3°C et 8°C durant l'humectation, et diminuerait au-delà pour devenir nulle à partir de 16°C (en conditions contrôlées).

En Moyenne Vallée du Rhône, les premières variétés ont atteint le stade de sensibilité le 18 janvier, et le 10 février en Rhône-Loire. L'ensemble des variétés étaient au stade sensible le 20 février en tous secteurs.



Dégât de cloque sur feuilles de pêcher - Photo FREDON AURA

Des contaminations ont pu avoir lieu à partir du mois de février sur les variétés les plus précoces à l'occasion des pluies en conditions fraîches du 9-10 février, du 25 février, du 3 mars, et de la période du 8 au 11 mars. Les pluies fréquentes d'avril ont pu favoriser également des infections. Les premiers dégâts étaient visibles à partir du 26 février en Moyenne Vallée du Rhône sur variétés très précoces, puis à partir du 2 avril en Rhône-Loire. Des contaminations secondaires se sont produites au cours des périodes de longue humectation de mai et des sorties de symptômes sont survenus tardivement jusqu'à fin juin. **A la fin mai, 20 parcelles sur 21 observées étaient concernées par la présence de la maladie, avec un nombre d'arbres touchés important sur 12 d'entre elles (+ de 50% des arbres présentant des symptômes).** Dans certaines conditions très sensibles (variété à débourrement très précoce en AB), la pression a été telle, qu'aucune feuille saine n'était visible mi-mai. **La pression a été exceptionnellement forte en 2024, surtout dans les vergers conduits en agriculture Biologique** (en particulier en Moyenne Vallée du Rhône).

CHANCRE À *CYTOSPORA* ET CHANCRE À *FUSICOCCUM*

Le repérage de ces maladies peut se faire en période de forte hygrométrie par la présence de pycnides noires dans les chancre, sécrétant des cyrrhes (de couleur orangée pour le *Cytospora* et blanche pour le *Fusicoccum*).

Des chancre à *Fusicoccum* ont été observés le 13 mai sur 2 parcelles de Moyenne Vallée du Rhône (5 % d'arbres touchés), mais il n'y a pas eu de progression ensuite. Aucun signalement de *fusicoccum* n'a été fait en Rhône-Loire durant la saison.

La pression *fusicoccum* a été inférieure à celle connue en 2023. Il n'y a pas eu de chancre à *Cytospora* repéré.



chancre à *Fusicoccum*



Pycnides de *fusicoccum*



Flétrissements de rameaux dus à *Fusicoccum*

Photos FREDON AURA

OÏDIUM DU PÊCHER — *Sphaerotheca pannosa*

La période de sensibilité au champignon débute au stade « diamètre du fruit 7-8 mm ».

Plus de 11°C sont nécessaires pour le développement mycélien et la formation de conidies, et plus de 75 % d'humidité sont nécessaires pour leur germination.

La période de sensibilité sur pêcher a débuté le 25 mars en Moyenne Vallée du Rhône (Sud Montélimar) et le 15 avril en Rhône-Loire. Elle s'est terminée au moment du durcissement du noyau, autour du 27 mai pour la majorité des variétés de Moyenne Vallée du Rhône, et autour du 17 juin pour les dernières variétés de Rhône-Loire.

Des taches sur fruits étaient visibles à partir du 13 mai en tous secteurs. La pression a été faible. **Au total, seulement 2 parcelles ont été concernées par des symptômes sur fruits à l'approche de la récolte (une située en Rhône-Loire avec 4 % de fruits touchés, et une située en Moyenne Vallée du Rhône, avec 0.1 % de fruits touchés). Durant l'été, 2 parcelles de Moyenne Vallée du Rhône ont été concernées par des taches sur pousses, sans qu'il y ait une incidence sur la récolte.**



BACTÉRIOSE DU PÊCHER

Seules deux parcelles du réseau ont présenté des symptômes de dépérissement de branches ou de charpentières pendant la saison (contre 5 en 2023). Il n'y a pas eu de dégâts signalés sur les fruits.

• RAVAGEURS

COCHENILLES

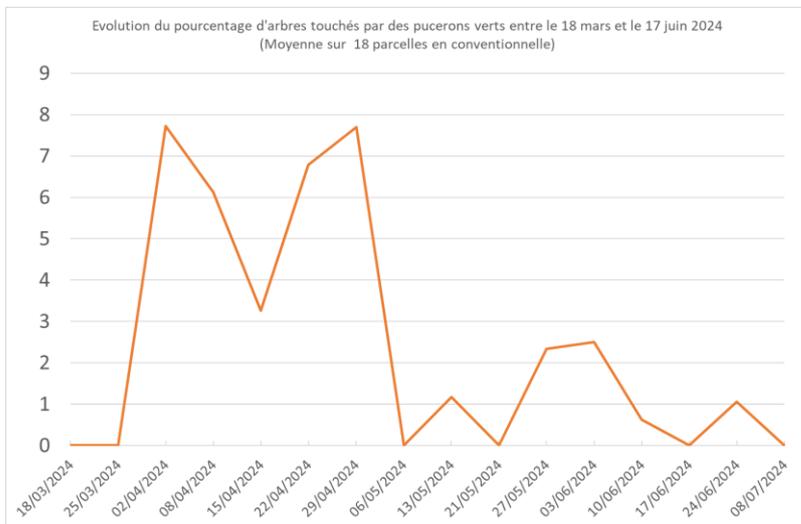
Les populations de **cochenilles du mûrier** (*Pseudolacapsis pentagona*) se maintiennent à un niveau faible, elles sont de moins en moins signalées. Aucun essaimage de larves n'a été signalé durant la saison.

Les **cochenilles lécanines** (*Parthenolecanium corni*) (photos ci-dessous) sont observées plus rarement ces dernières années. Pour rappel, l'essaimage est très étalé dans le temps et se produit pendant l'été. **Cette année, il n'y aucune observation de larves hivernantes en sortie d'hiver au sein du réseau. Ce ravageur n'a pas été problématique.**



PUCERONS VERTS – *Myzus persicae*

Les fondatrices ont été repérées le 4 mars au sein du réseau. Les foyers étaient visibles à partir du 25 mars. Ils ont progressé début avril dans les parcelles en conventionnel. Après une baisse du pourcentage d'occupation mi-avril, celui-ci a à nouveau augmenté à partir du 22 avril. Il a ensuite diminué rapidement, et s'est maintenu à un niveau faible sous l'effet de l'action des auxiliaires (coccinelles, syrphes, chrysopes, cantharides) et de la migration des ailés hors des vergers, qui a été plus précoce qu'en 2023. En Agriculture Biologique, seule une parcelle a connu des foyers le 22 puis le 29 avril avec 1 % d'arbres occupés. **Au printemps et en début d'été, 11 parcelles sur 22 ont été concernées par la présence de foyers, avec une pression importante sur 2 d'entre elles (50 % à 100 % des arbres avec présence).** Les pucerons verts ont été moins fréquemment rencontrés qu'en 2023 et la pression a été globalement faible.



PUCERONS BRUNS – *BRACHYCAUDUS SCHWARZI*

Des foyers de pucerons bruns ont été repérés hors réseau à partir du 25 mars (Moyenne Vallée du Rhône), puis en parcelles de référence à partir du 15 avril au sein du réseau. **Deux parcelles de Moyenne Vallée du Rhône en Agriculture Biologique, et une parcelle de Rhône-Loire en conventionnel ont été concernées par des foyers. Leur présence a atteint jusqu'à 100 % des arbres au mois de mai dans une des parcelles en Agriculture Biologique. Ils ont persisté parfois jusqu'à début juillet. Ce ravageur reste bien présent.**



PUCERONS CIGARIERS – *Myzus varians*

Ces pucerons ont été peu rencontrés cette année. Ils entraînent l'enroulement des feuilles à partir du bord du limbe, en cigare. **Seule une parcelle a fait l'objet d'un signalement de présence à partir du 13 mai en Agriculture Biologique.**

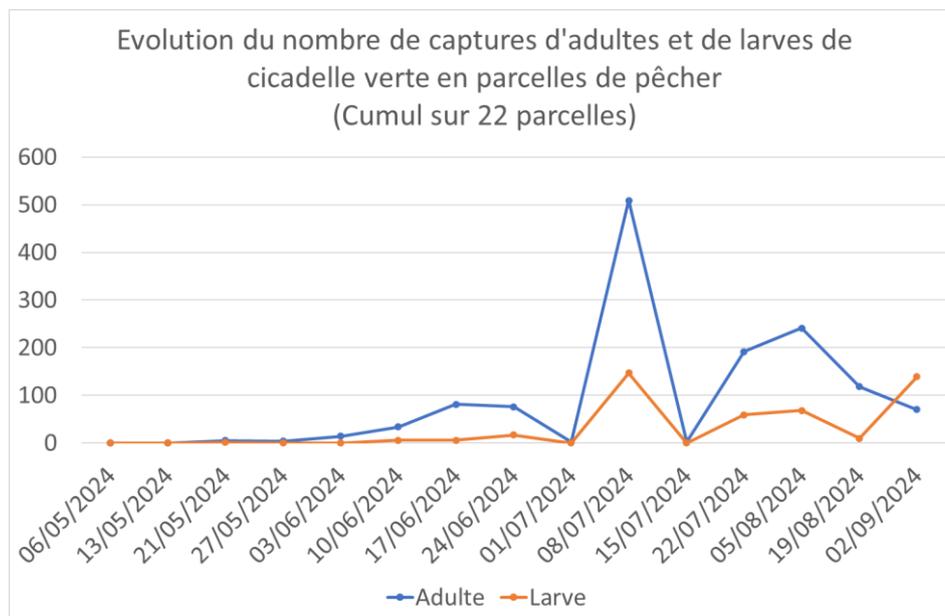
CICADELLE VERTE – *Asymmetrasca decedens*

Cet insecte est bien installé dans les vergers de pêchers en particulier. Les populations se développent à la faveur de conditions chaudes et sèches, entraînant la crispation et le dessèchement des feuilles aux extrémités des pousses. Si les dégâts sont trop importants, ils pénalisent la croissance des jeunes vergers, et provoquent des pertes de calibre en vergers adultes.

Au sein du réseau, les populations font l'objet d'un suivi par battage de pousses. 18 parcelles de pêchers ont été touchées pendant l'été avec parfois une forte présence. Le vol a débuté le 21 mai sur pêcher. Un faible pic de vol d'adultes a été observé le 17 juin avec 81 individus au total (cicadelles hivernantes) puis un pic conséquent est survenu le 8 juillet avec 509 captures (première génération d'adultes).

Les premières larves ont été observées tardivement le 10 juin. La pression est devenue plus importante au moment du développement de la deuxième génération de larves à partir de début juillet. Des symptômes sont apparus (feuillage crispé), hors réseau à partir de début juin, puis en parcelles de référence à partir du 8 juillet. La pression est restée forte durant l'été avec des dégâts notables signalés en particulier en Moyenne Vallée du Rhône.

Lorsqu'elles sont installées, les populations sont difficiles à maîtriser.



THRIPS

Ces insectes sont problématiques en Moyenne Vallée du Rhône, ils affectionnent les conditions sèches et chaudes. Les conditions climatiques pluvieuses du printemps n'ont pas été favorables.

Des adultes *Thrips meridionalis* ont été observés dans les fleurs sur 5 parcelles au printemps (sur 19 suivies). Un risque élevé a été enregistré le 11 mars sur les variétés en floraison avec 7 % de fleurs occupées (inférieur au seuil indicatif de risque de 10 %). La pression a été très faible et moins forte qu'en 2023. Il n'y a pas eu de dégâts sur fruits observés au sein du réseau.

En période de production des fruits, la recherche du thrips *Frankliniella occidentalis* sur jeunes pousses, a permis de repérer la présence d'adultes à partir du 13 mai en Moyenne Vallée du Rhône. Le nombre de captures a commencé à augmenter à partir de mi-juin. Un pic d'activité a été observé le 17 juin (jusqu'à 36 individus dans une parcelle), puis plus tardivement le 5 août (jusqu'à 28 individus) au moment des fortes chaleurs.

La pression a été moins forte qu'en 2023.

Au total, 8 parcelles étaient concernées par la présence de thrips sur pousses (contre 14 en 2023). Des dégâts sur fruits ont été observés à la récolte sur 4 parcelles avec 0.5 %, 1.5 %, 2 %, et 8 % de fruits touchés. Cependant, hors parcelles de référence quelques dégâts ont été rapportés en Moyenne Vallée du Rhône. **La pression du ravageur a été globalement faible cette année.**

PÊCHER – ABRICOTIER

1. Présentation du réseau d'épidémiosurveillance

Cf. pages 4 et 9

2. Pression biotique

PÊCHER-ABRICOTIER (suite)	Note globale niveau de dégâts 2024 (0=nul, 1= faible, 2= moyen, 3 = fort)	Pression par rapport à 2023
Maladie des taches bactériennes <i>Xanthomonas arboricola</i>	0 à 2	<
Monilioses sur fleurs et rameaux	0 à 1 sur pêcher	<
	0 à 3 sur abricotier	<
Maladies de conservation	0 à 3	>
Sharka <i>Plum pox virus</i>	2	>
Tordeuse orientale <i>Cydia molesta</i>	0 à 3	>
Petite mineuse du pêcher <i>Anarsia lineatella</i>	0 à 1	<
Drosophile à ailes tachetées <i>Drosophila suzukii</i>	0 à 2 (sur abricotier)	>
Mouche méditerranéenne <i>Ceratitis capitata</i>	0 à 3	<
Pucerons farineux <i>Hyalopterus pruni</i>	0 à 1	<
Tordeuse de la pelure Capua <i>Adoxophyes orana</i>	0	<
Rouille du prunier <i>Tranzschelia pruni-spinosae</i>	0 à 3	=

3. Bilan par bio-agresseur et facteurs de risque phytosanitaire

• MALADIES

MALADIE DES TACHES BACTÉRIENNES—*Xanthomonas arboricola* pv. *Pruni*

La maladie a été repérée sur feuilles de pêcher au sein du réseau à partir du 21 mai en Moyenne Vallée du Rhône. Quatre parcelles de ce secteur ont été concernées durant la saison. Deux parcelles ont connu des dégâts sur fruits près de la récolte, avec 1 % et 3 % de fruits touchés.

La pression a globalement été faible et cantonnée à des parcelles historiquement touchées. A noter : la maladie n'a pas été observée de nouveau en Rhône-Loire (signalement sur nectarine confirmé par analyse lors de l'été 2023).



Les mesures prophylactiques sont indispensables pour limiter l'expansion de la maladie sur les parcelles avec un inoculum déjà présent. La bactérie se conserve en effet d'une année sur l'autre dans les bourgeons et à la surface des rameaux. La taille d'hiver participera à l'élimination des rameaux atteints (les sortir du verger). Des précautions doivent également être prises tout au long de la saison pour éviter le transport de la bactérie des parcelles atteintes vers les parcelles saines.

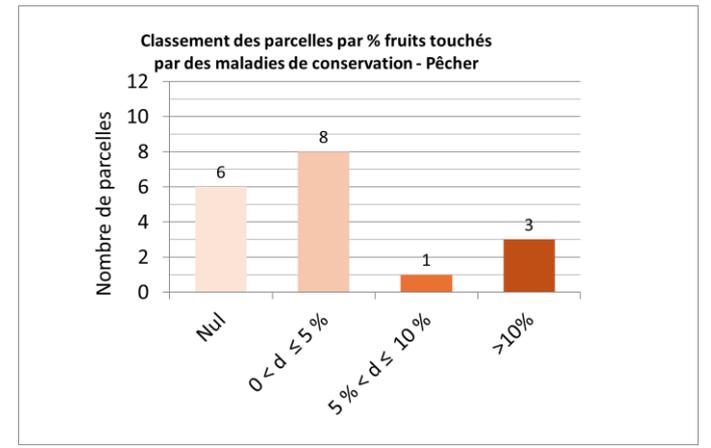
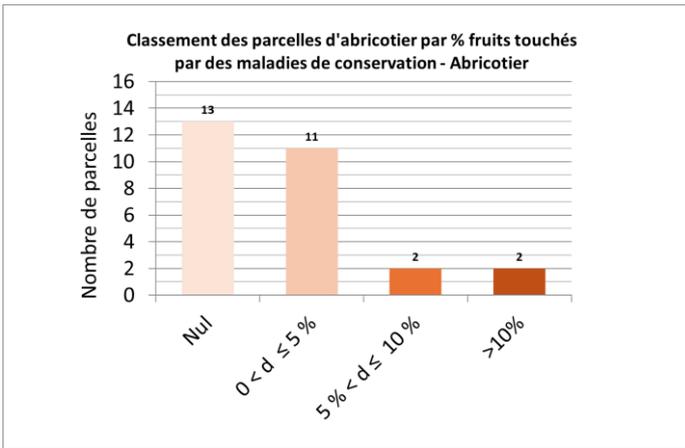
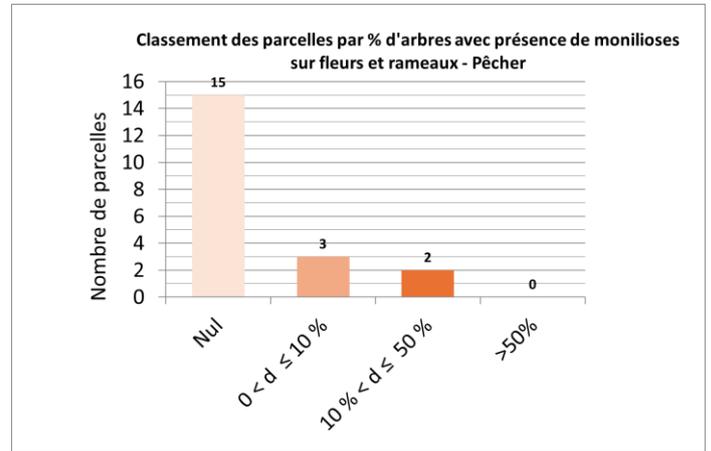
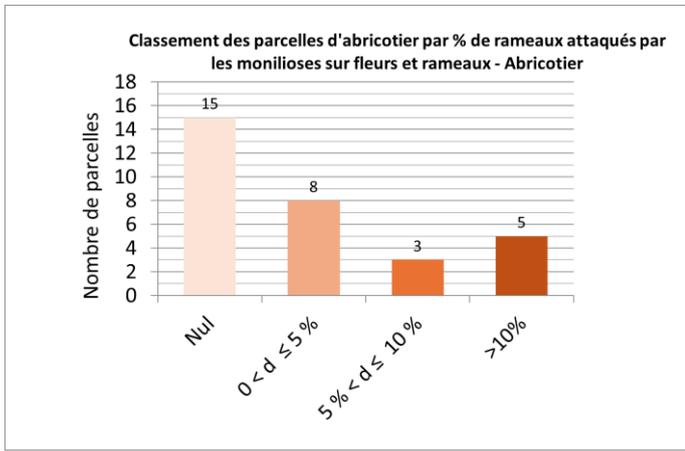
MONILIOSES DES FLEURS ET RAMEAUX et Maladies de conservation

Des pluies fréquentes favorables aux infections sont survenues durant la floraison des abricotiers au début du mois de mars.

Les premiers dégâts étaient visibles le 4 mars hors réseau en Moyenne Vallée du Rhône sur abricotier et le 18 mars sur pêcher en parcelles de référence. De fin mars à fin avril, 21 parcelles d'abricotiers du réseau sur les 31 observées, ont été concernées par des symptômes. Six parcelles étaient situées en Nyonsais-Baronnies, 5 en Rhône-Loire, et 10 en Moyenne Vallée du Rhône. **La pression sur abricotier a été inférieure à celle de 2023, avec 5 parcelles concernées par plus de 10 % de rameaux atteints par arbre (contre 7 en 2023). Elle a surtout concerné les parcelles conduites en Agriculture Biologique.**



Au printemps, 5 parcelles de pêchers ont été également touchées. La pression est restée faible sur pêcher et cantonnée aux parcelles en Agriculture Biologique.



Les comptages réalisés à la récolte au sein du réseau, montraient la présence de pourritures sur 15 parcelles d'abricotiers sur les 28 observées, et sur 12 parcelles de pêchers sur 18 observées. Les pourritures se sont développées à la faveur des orages en période de fortes chaleurs. Les portes d'entrée causées par les blessures de l'été (forficules, guêpes et frelons, impacts de grêle, cracking) ont été favorables aux champignons responsables des maladies de conservation. **La pression a été plus forte qu'en 2023.**



Prophylaxie : Profitez de la taille d'hiver pour éliminer les rameaux porteurs de momies, qui constituent l'inoculum pour 2025.

ROUILLE DU PRUNIER – *Tranzschelia pruni-spinosae*

La rouille du prunier (principalement sur prunier et abricotier) peut dans certaines conditions provoquer une défoliation prématurée des arbres. Le champignon ne s'attaque pas directement aux fruits, mais son développement sur l'arbre peut entraîner une dépréciation de la qualité des fruits (maturité perturbée, fruits moins sucrés). Les contaminations par le champignon se produisent courant mai. Ce mois a été marqué par des périodes d'averses, qui ont favorisé les infections.

Les premiers symptômes ont été repérés précocement le 3 juin dans le secteur Nyonsais-Baronnies. Les comptages réalisés les 2 et 16 septembre montrent que 24 % des parcelles du réseau ont été concernées une forte présence de rouille, et 20 %, par une présence moyenne. Le secteur Moyenne Vallée du Rhône et Nyonsais-Baronnies ont été concernés.

Parmi les parcelles touchées, 11 parcelles présentaient plus de 15 % de feuilles touchées, soit 44 % des parcelles.

Résultats des comptages bilan réalisés le 2 ou 16 septembre sur les parcelles d'abricotier du réseau

		Nombre de parcelle sans taches de rouille	Nombre de parcelles avec moins de 10 % d'arbres touchés	Nombre de parcelles avec entre 11 et 30 % d'arbres touchés	Nombre de parcelles avec plus de 30 % d'arbres touchés
Nyonsais-Baronnies	5	0	2	3	0
Moyenne Vallée du Rhône	17	9	0	2	6
Rhône-Loire	3	3	0	0	0
TOTAL	25	12	2	5	6

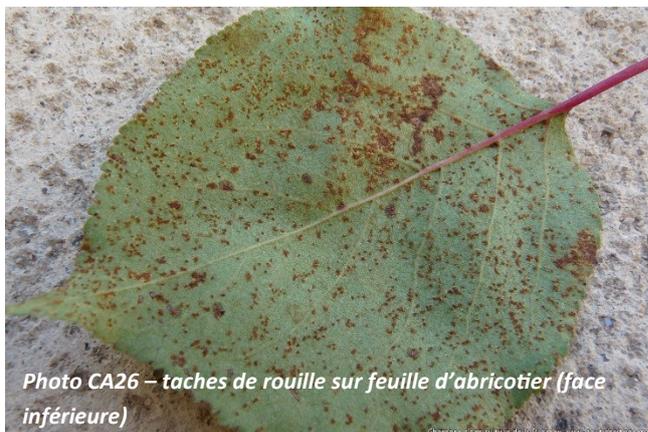


Photo CA26 – taches de rouille sur feuille d'abricotier (face inférieure)



La pression a été du même ordre que celle connue en 2023 sur abricotier . Sur pêcher, la maladie a été signalée occasionnellement hors réseau dans des parcelles en Agriculture Biologique habituellement touchées.



Prophylaxie : L'enfouissement ou le broyage des feuilles au sol à l'automne constitue une méthode alternative pour réduire l'inoculum pour la saison suivante.

SHARKA – Plum pox virus

Cette maladie des *Prunus* est due à un virus transmis par les pucerons et fait l'objet d'une surveillance spécifique. La maladie peut également se transmettre par le biais du matériel végétal.

Les zones de surveillance ont changé en 2021 en lien avec l'arrêté ministériel, focalisant la recherche de la maladie au plus près des contaminations récentes.

- Surveillance des zones contaminées, 1 à 2 passages (Tampon de 300 mètres autour des arbres contaminés au cours des 3 années précédentes)
- Surveillance des jeunes plantations (2022-2023-2024)
- Sondage en zone exempte à proximité des zones contaminées et sur d'anciens foyers

Au total, 2439 ha de vergers ont été surveillés au moins une fois.

Les surfaces prospectées ont été similaires à 2023, conséquence de la hausse des contaminations observée.

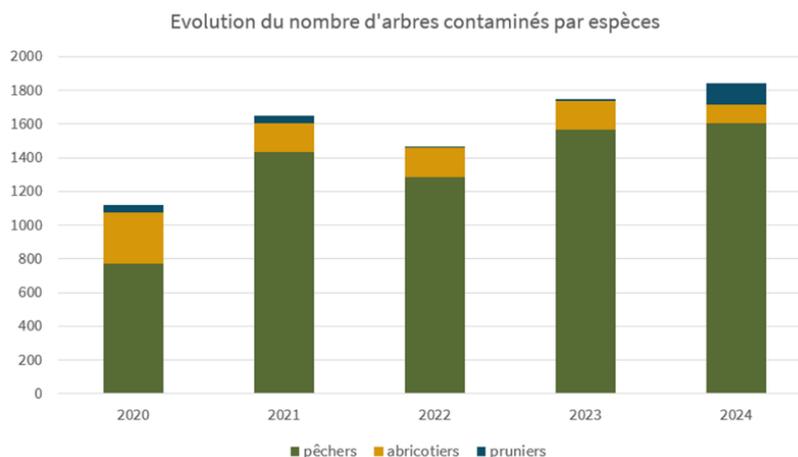
Le bilan des contaminations fait état de 1842 arbres contaminés (1604 pêchers, 112 abricotiers, 126 pruniers).

Cette année, 117 communes ont été visitées, et 45 communes étaient concernées par des contaminations. La majorité étaient situées dans la Drôme à Livron-sur-Drôme, Etoile-sur-Rhône, Châteauneuf-sur-Isère, Pont-de-l'Isère, La Roche-de-Glun, Granges-lès-Beaumont, St Marcel-lès-Valence, et en Isère principalement à Salaise-sur-Sanne.

Au total, 506 parcelles contaminées ont été trouvées. Parmi elles, figuraient 15 jeunes plantations de 2023 et 9 jeunes plantations de 2022 (représentant 128 arbres au total). Parmi les arbres trouvés, 97 étaient des pruniers détectés sur 10 parcelles plantées en 2023, situées en zone exempte (arbres dont le greffage avait été réalisé dans une pépinière italienne).

Le nombre de contaminations est en augmentation avec 25 % de contaminations supplémentaires en 2 ans. Depuis 4 ans, un relâchement dans l'application des mesures de lutte est observé et l'utilisation de matériel sain à la plantation est primordial, pour ne pas risquer d'introduire des arbres contaminés, en particulier dans les zones exemptes.

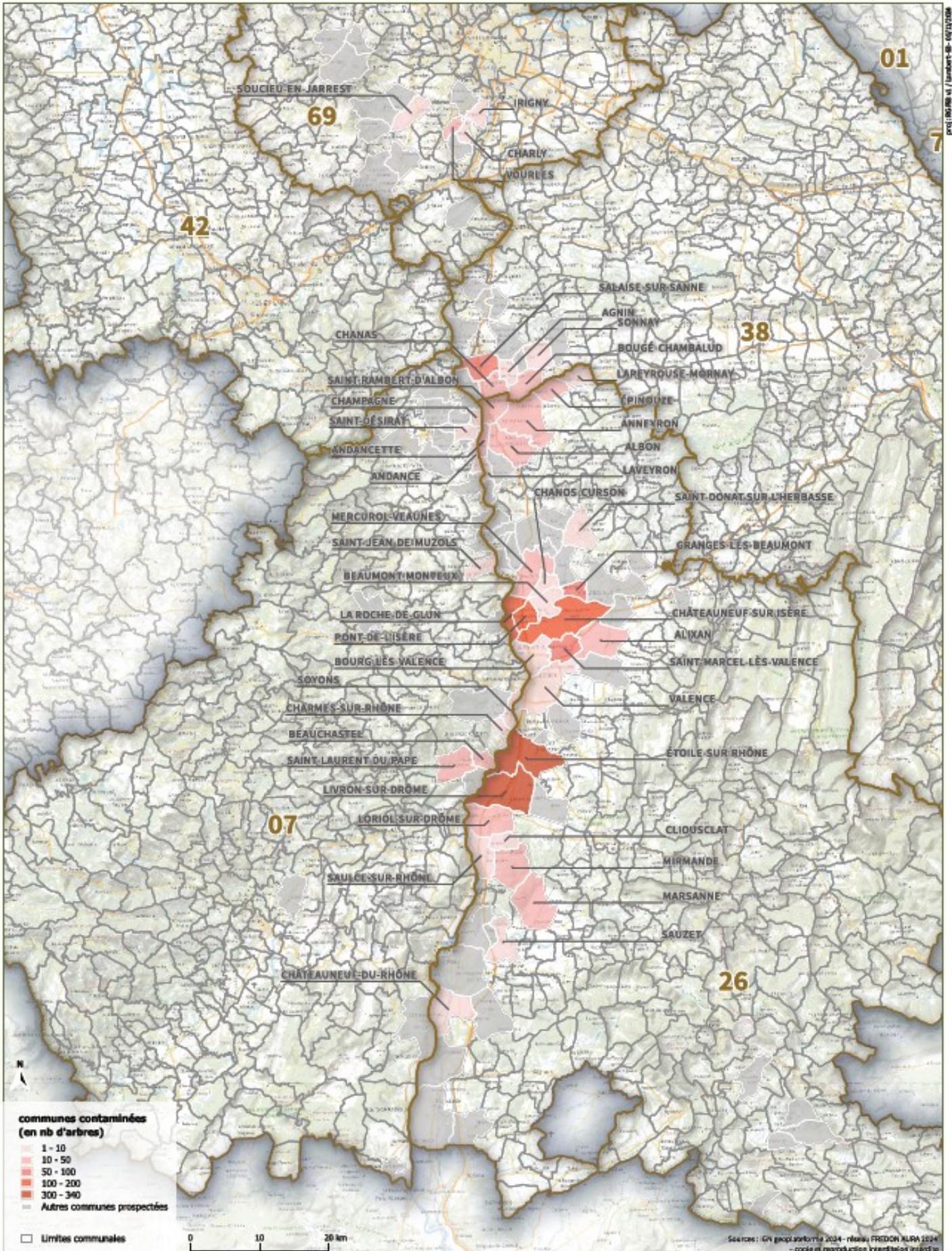
Départements	Surfaces totales prospectées	Nombre de parcelles contaminées	Nombre d'arbres contaminés
ARDECHE	161 ha	39	99
DRÔME	2 356 ha	400	1 587
ISERE	196 ha	57	135
RHÔNE	66 ha	10	21





FREDON Communes contaminées par la Sharka en 2024

AUVERGNE
RHÔNE ALPES



• RAVAGEURS

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER – *Cydia molesta*

⇒ Évolution des populations d'après le réseau de piégeage :

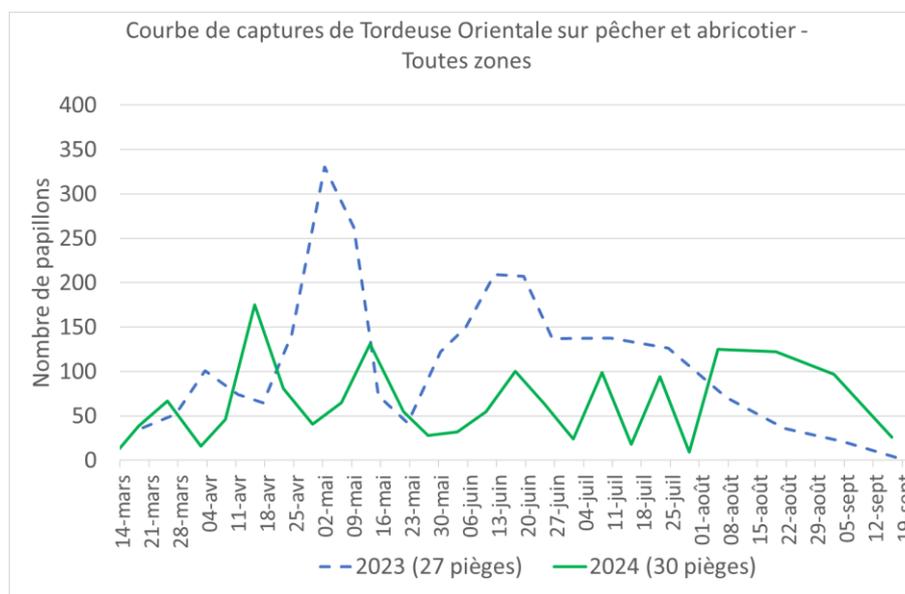
Au sein du réseau BSV, les premières prises de tordeuses orientales ont été observées le 18 mars sur abricotier et pêcher en Moyenne Vallée du Rhône et Nyonsais-Baronnies, puis le 8 avril en Rhône-Loire. Après un pic de captures le 22 avril, la période de froid de fin avril à début mai a entraîné un ralentissement du vol, avant un nouveau pic le 13 mai avec un niveau de vol inférieur à celui connu en 2023.

Le deuxième vol est apparu tôt, dès la fin mai. Il s'est déroulé jusqu'à la fin juin avec un pic de 100 captures cumulées sur les parcelles de piégeage le 17 juin. Une troisième génération s'est développée en juillet, et le vol s'est ensuite poursuivi en août et septembre. Il est à noter que le suivi du vol s'arrête à la récolte des parcelles de référence, avant la fin du vol.



Le nombre total de captures enregistrées cette année a été inférieur à celui enregistré en 2023 (1609 captures en 2024, contre 2397 captures en 2023).

Le graphique ci-dessous présente le vol de tordeuses orientales observé sur les parcelles de piégeage suivies de façon hebdomadaire (tous les 15 jours durant l'été jusqu'à la récolte).



⇒ Évolution des populations d'adultes d'après les données du modèle DGAL/INOKI :

Le modèle DGAL/INOKI permet de suivre l'évolution des populations pour la première et deuxième génération uniquement. Le tableau ci-dessous présente les dates indiquées par le modèle en 2024 pour différents stades d'avancement du vol des populations d'adultes de tordeuses orientales, dans les différents secteurs :

secteurs	zones	Début du 1 ^{er} vol	Premier vol		Deuxième vol		
			Pic de vol (50 % adultes)	Fin de vol (98 % adultes)	Début de vol (2 % adultes)	Pic de vol (50 % adultes)	Fin de vol (98 % adultes)
Moyenne Vallée du Rhône	ZP	13 mars	5 avril	8 mai	24 mai	5 juin	20 juin
	ZM	15 mars	7 avril	11 mai	29 mai	11 juin	24 juin
	ZT	17 mars	11 avril	18 mai	6 juin	17 juin	30 juin
Rhône-Loire	ZP	6 avril	5 mai	28 mai	14 juin	24 juin	7 juillet
	ZM	6 avril	8 mai	4 juin	18 juin	28 juin	15 juillet
	ZT	6 avril	10 mai	7 juin	24 juin	4 juillet	20 juillet

ZP : Zones précoces ; ZM : Zones moyennes ; ZT : Zones tardives

⇒ Périodes à risques estimées par le modèle DGAL :

Les schémas ci-dessous présentent les périodes de risque de pontes et d'éclosions estimées par le modèle DGAL pour les différents secteurs pour la première et deuxième génération :

secteur	Zones	Périodes de risque de pontes de Tordeuses orientales du pêcher estimées par le modèle DGAL en 2024										
		mars (G1)	avril (G1)	mai (G1)	juin (G2)	juillet (G2)						
Moyenne Vallée du Rhône	ZP	19/3	2/4	18/4	14/5	30/5	5/6	14/6	24/6			
	ZM	21/3	6/4	20/4	17/5		3/6	10/6	19/6	30/6		
	ZT	23/3	9/4	2/5	23/5		9/6	18/6	25/6	5/7		
Rhône-Loire	ZP		10/4	23/4	17/5	3/6		18/6	23/6	3/7	12/7	
	ZM		11/4	25/4	20/5			17/6	22/6	27/6	6/7	19/7
	ZT		11/4		5/5	25/5		17/6		24/6	3/7	13/7

secteur	Zones	Périodes de risque d'éclosions de Tordeuses orientales du pêcher estimées par le modèle DGAL en 2024									
		avril (G1)	Mai (G1)	Juin (G1-G2)	Juillet (G2)						
Moyenne Vallée du Rhône	ZP	1/4	12/4	5/5	22/5	5/6	10/6	19/6	28/6		
	ZM	5/4	14/4	7/5	25/5	8/6	17/6	24/6	4/7		
	ZT	7/4	29/4	12/5	31/5		16/6	23/6	29/6	10/7	
Rhône-Loire	ZP		30/4	9/5	17/5	3/6		23/6	27/6	17/7	
	ZM		4/5	11/5	29/5			17/6	27/6	3/7	23/7
	ZT		6/5	18/5	4/6			20/6	29/6	9/7	18/7

Légende des schémas : ZP : zone précoce, ZM : zone moyenne, ZT : zone tardive

Les périodes à risque nul apparaissent en blanc (moins de 2 %, et plus de 98 %) pour les 2 générations

Les périodes à risque modéré (2 % à 20%, et 80 % à 98 %) en orange clair

Les périodes à risque fort (20 % à 80 %) en orange foncé

⇒ Évolution des dégâts :

En fin de première génération, un comptage des attaques sur pousses de pêcher a montré la présence de dégâts sur 5 parcelles sur 19 où un comptage a été assuré (contre 10 en 2023). La pression sur pousses a été plus faible qu'en 2023.

Résultats du comptage de fin de G1 réalisé entre le 27 mai et le 17 juin 2024 sur les parcelles de pêcher du réseau

Secteur	Nombre de parcelles	Aucune pousse touchée (sur 20 arbres)	Entre 1 et 4 pousses attaquées (sur 20 arbres)	≥ 5 pousses attaquées (sur 20 arbres)
Moyenne Vallée du Rhône	11	10	1	0
Rhône-Loire	8	4	4	0

À la récolte, 8 parcelles présentaient des dégâts (4 de pêchers, et 4 d'abricotiers), avec dépassement du seuil de 3 % de dégâts sur une parcelle de pêchers et une parcelle d'abricotiers. La pression sur fruits a été faible et moins importante qu'en 2023 sur pêcher et abricotier.

PETITE MINEUSE DU PÊCHER – *Anarsia lineatella*

Depuis plusieurs années, le niveau de captures de ce papillon atteint des pics importants entre mi-mai et fin juin avec de fréquents dépassements de seuils de 30 captures par semaine. Les parcelles concernées par de fortes prises ne présentent pas pour autant des dégâts sur fruits.

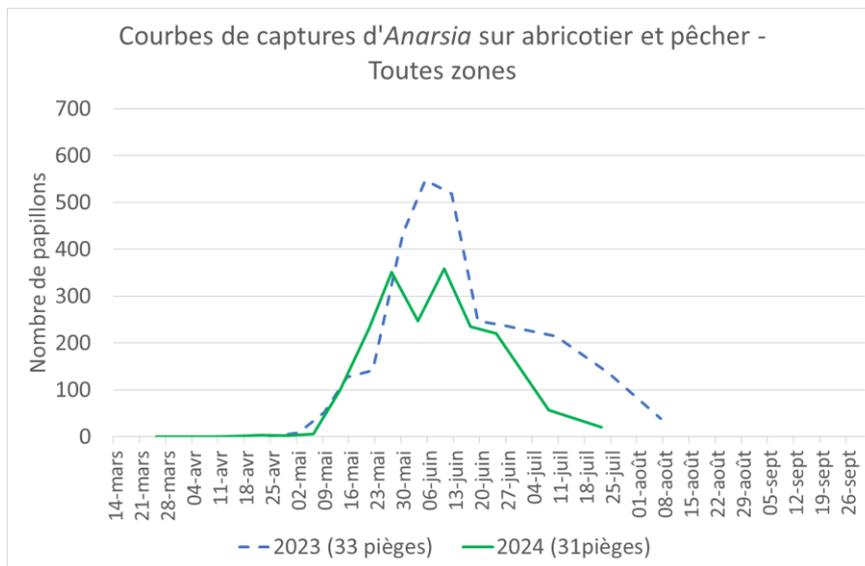
En 2024, le nombre total de captures au pic a été important mais inférieur à celui observé en 2023 au sein du réseau (359 individus capturés au maximum au moment du pic sur tous les pièges, contre 548 en 2023, 672 en 2022, et 229 en 2021).

Le vol a démarré significativement début mai et s'est rapidement intensifié au moment de la remontée nette des températures. Le pic de vol est survenu le 10 juin (contre le 5 juin en 2023). Le premier vol du ravageur s'est terminé à la fin juillet (arrêt des suivis aux récoltes des parcelles de référence).

Le seuil de 30 captures par semaine a été dépassé sur abricotier à plusieurs reprises durant le premier vol (21 mai, 27 mai, 3 juin, 11 juin, 17 juin, 9 juillet). **Au sein du réseau, 4 parcelles d'abricotier ont présenté des dégâts sur fruits à l'approche de la récolte, avec 2 à 10 % de fruits touchés. La pression de dégâts a été faible, et inférieure à celle de 2023. Il n'y a pas eu de dégâts sur pêches.**

Les dégâts peuvent être confondus à la récolte avec ceux de tordeuse orientale. L'observation de la larve de couleur brun chocolat permet de faire la différence.





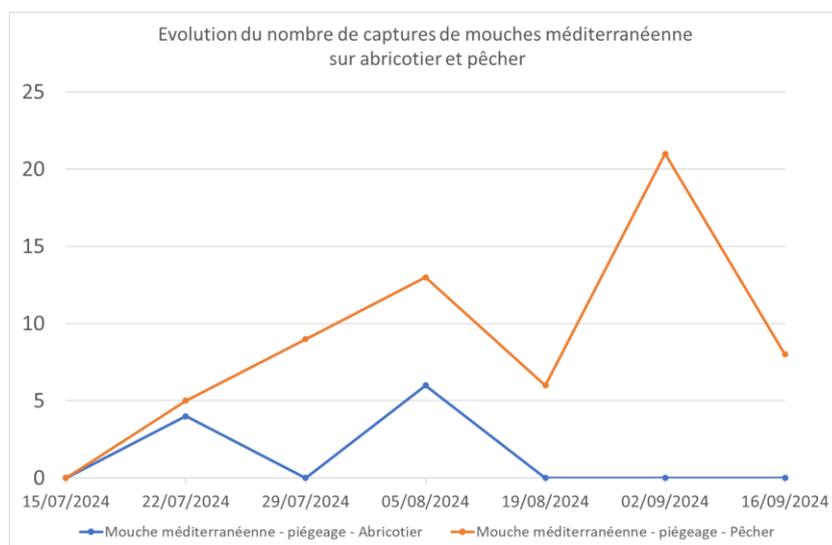
DROSOPHILE À AILES TACHETÉES – *Drosophila suzukii*

Cette année, la présence de dégâts directs sur fruits dus aux populations de *D. suzukii* a été signalée dans le Nyonsais-Baronnies. Au sein du réseau, 3 parcelles d'abricotiers ont été concernées avec 15 % de fruits touchés.

MOUCHE MÉDITERRANÉENNE—*Ceratitis capitata*

Depuis quelques années, une vigilance particulière est entreprise pour suivre les populations de *Ceratitis capitata* et l'apparition d'éventuels dégâts à l'approche des récoltes.

La pression de vol a été forte une nouvelle fois cette année durant l'été. Au sein du réseau, 10 parcelles de pêcher et 3 parcelles d'abricotier ont fait l'objet d'un suivi de piégeage. Les premières prises ont été repérées le 22 juillet, et ont progressivement augmenter pour atteindre un pic au moment des récoltes des variétés tardives de pêcher le 2 septembre.



A l'approche de la récolte, une parcelle d'abricotier et une parcelle de pêcher de Moyenne Vallée du Rhône ont été concernées par la présence de dégâts avec 4 % de fruits touchés.

Piqûres de ponte de *Ceratitis capitata* - Oxyane



Larves de *Ceratitis capitata* - Oxyane



TORDEUSE DE LA PELURE CAPUA – *Adoxophyes orana*

Deux parcelles d'abricotier du réseau ont été concernées par des captures à partir du 13 mai, avec un pic de captures le 21 mai puis le 8 juillet, avec 25 papillons puis 18 papillons piégés. Cependant, il n'y a pas eu de dégâts enregistrés.

PUCERON FARINEUX – *Hyalopterus pruni*

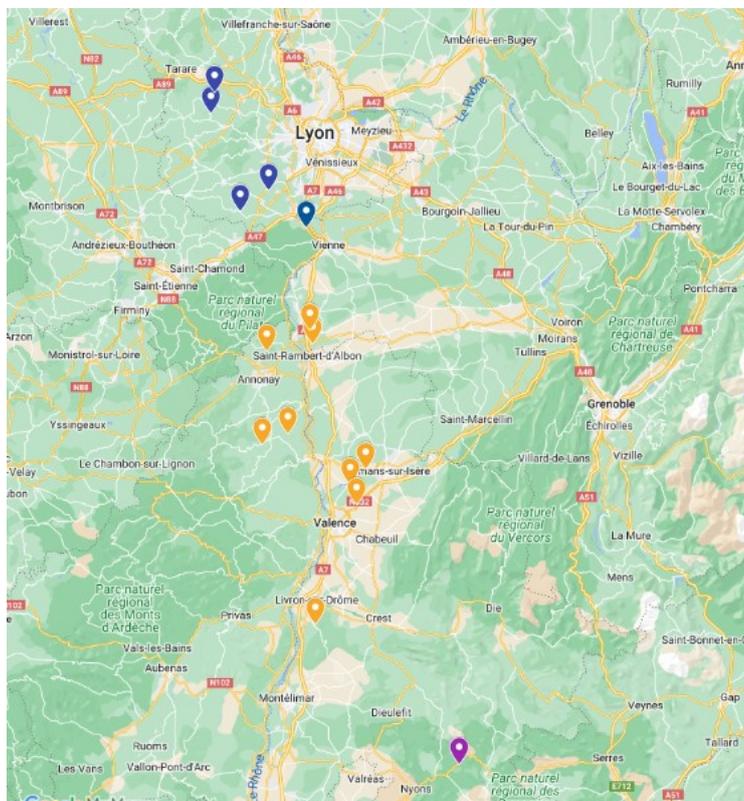
La présence de ce ravageur est observée certaines années surtout sur des parcelles conduites en Agriculture Biologique. Une fois installées, les populations persistent et peuvent devenir problématiques, sur jeunes plantations comme en vergers adultes (arrêt de la pousse, défeuillaison, fumagine sur les fruits ...).

En 2024, la présence forte de pucerons farineux a été observée sur pêcher en juin hors réseau en agriculture biologique en Moyenne Vallée du Rhône

Il n'y a pas eu de signalement sur abricotier.

1. Présentation du réseau d'épidémiosurveillance

Présentation et localisation des secteurs et communes d'observation de parcelles de cerisiers.



Secteur Rhône-Loire :

- Bessenay (69)
- St Julien sur Bibost (69)
- St Romain de Popey (69)
- St Didier-sous-Riverie (69)
- Soucieu-en-Jarrest (69)
- Saint-Laurent-d'Agnay (69)
- Loire-sur-Rhône (69)

Secteur Moyenne Vallée du Rhône :

- Salaise-sur-Sanne (38)
- Chanas (38)
- Châteauneuf-sur-Isère (26)
- Clionsclat (26)
- Granges-lès-Beaumont (26)
- Saint-Marcel-lès-Valence (26)
- Saint Victor (07)
- Cheminas (07)
- Savas (07)

Secteur Nyonsais-Baronnies :

- Sahune (26)

Le réseau 2024 comptait 21 **parcelles de référence de cerisiers** suivies par 14 techniciens et localisées sur :

- 7 communes du secteur Rhône-Loire pour 10 parcelles
- 9 communes du secteur Moyenne Vallée du Rhône pour 10 parcelles
- 1 commune du secteur Nyonsais-Baronnies pour 1 parcelle.

Des pièges jaunes englués à Mouche de la cerise ont été suivis sur 24 parcelles de référence (dont 3 pièges issus d'un réseau de producteurs observateurs dans le secteur Moyenne Vallée du Rhône).

Pour *Drosophila suzukii*, 19 pièges jaunes avec vinaigre de cidre dilué ont été suivis chaque semaine du début de coloration du fruit, jusqu'à la fin de récolte. Seuls les mâles ont fait l'objet d'un comptage (reconnaisables facilement par leur tache noire sur chaque aile).

2. Pression biotique

CERISIER	Note globale niveau de dégâts 2024 (0=nul, 1= faible, 2= moyen, 3 = fort)	Pression par rapport à 2023
Moniliose fleurs et rameaux	0 à 1	<
Maladies de conservation	0 à 3	>
Coryneum	0 à 2	>
Anthracnose	0 à 3	>
Gnomonia	0 à 1	>
Drosophile à ailes tachetées <i>Drosophila suzukii</i>	0 à 3	=
Mouche de la cerise <i>Rhagoletis cerasi</i>	0 à 3	>
Chenilles	0 à 1	=
Cossus Gâte-Bois <i>Cossus cossus</i>	0	=
Pucerons noirs <i>Myzus cerasi</i>	0 à 3	>
Phytoptes <i>Eriophyes padi</i>	0 à 1	<

3. Bilan par bio-agresseur et facteurs de risque phytosanitaire

● PHÉNOLOGIE

	Moyenne Vallée du Rhône (Sud Valence)		Rhône-Loire	
	Stade C	Stade F2	Stade C	Stade F2
FOLFER	11 mars <i>14 mars</i>	21 mars <i>25 mars</i>	11 mars <i>14 mars</i>	1 ^{er} avril <i>4 avril</i>
BURLAT	15 mars <i>21 mars</i>	26 mars <i>30 mars</i>	15 mars <i>28 mars</i>	8 avril <i>12 avril</i>
REGINA	24 mars <i>30 mars</i>	1 ^{er} avril <i>08 avril</i>	18 mars <i>4 avril</i>	10 avril <i>25 avril</i>



En italique, dates 2023

• MALADIES

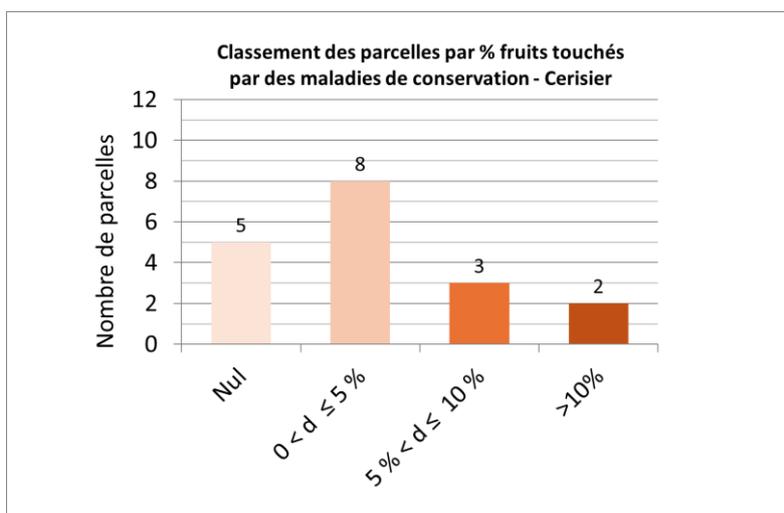
MONILIOSES ET MALADIES DE CONSERVATION

Les averses d'avril ont favorisé des infections en secteur tardif.

Au sein du réseau, 9 parcelles de cerisier ont présenté des dégâts sur fleurs (1 % à 47.5 % de fleurs moniliées).

Les conditions pluvio-orageuses en juin ont favorisé l'éclatement et le développement de pourritures dans certaines situations. Leur développement a pu être accentué par les nombreuses morsures de forficules observées dans certaines parcelles.

A l'approche de la récolte, 13 parcelles sur 18 observées ont été concernées, avec plus de 5 % de dégâts pour 5 d'entre elles. La pression a été plus forte qu'en 2023.



MALADIES DU FEUILLAGE — CORYNEUM, CYLINDROSPORIOSE (ANTHRACNOSE), GNOMONIA

Les premiers symptômes de *Coryneum* ont été signalés tôt le 15 avril, et ceux d'antracnose, plus tardivement qu'en 2023, le 3 juin.

En mai/juin, des symptômes de *Coryneum* sur feuilles étaient présents sur 19 parcelles avec plus de 10 % d'arbres concernés sur 17 d'entre elles et jusqu'à 50% de feuilles touchées.

Durant l'été, 19 parcelles ont présenté des symptômes d'antracnose, avec plus de 20 % d'arbres concernés sur 10 d'entre elles, avec plus de 50 % des feuilles touchées (50 à 100 %). La maladie a été plus présente qu'en 2023.

La présence de *Gnomonia erythrostoma*, qui se développe certaines années a été repérée sur 3 parcelles (Nord Ardèche et secteur Rhône-Loire), mais avec une faible pression (jusqu'à 5 % de feuilles concernées, et 5 % de fruits touchés pour 2 des 3 parcelles).





Symptômes avancés de cylindrosporiose en face supérieure d'une feuille – CA26 – 18/09/23



Symptômes avancés de cylindrosporiose en face inférieure d'une feuille – CA26 – 18/09/23



Symptômes avancés de cylindrosporiose sur cerisier
Photo CA26 – 18/09/23

• RAVAGEURS

DROSOPHILE À AILES TACHETÉES – *Drosophila suzukii*

Des captures de mâles *D. suzukii* ont été observées sur tous les pièges, mais avec des niveaux variables (de 1 à 180 mâles par semaine entre la pose et la récolte selon les pièges). Pour rappel, il n'existe pas de corrélation entre le niveau de piégeage et l'intensité des dégâts.

La première capture a été repérée sur un piège au démarrage du suivi le 8 avril. Les prises sont devenues plus fréquentes à compter du 8 mai et ont augmenté pour atteindre un pic le 27 mai, avec 42 captures au total pour 19 pièges. Le nombre de prises a ensuite diminué avant une nouvelle hausse nette à partir du 12 juin, et un nouveau pic de captures le 17 juin (99 captures au total).

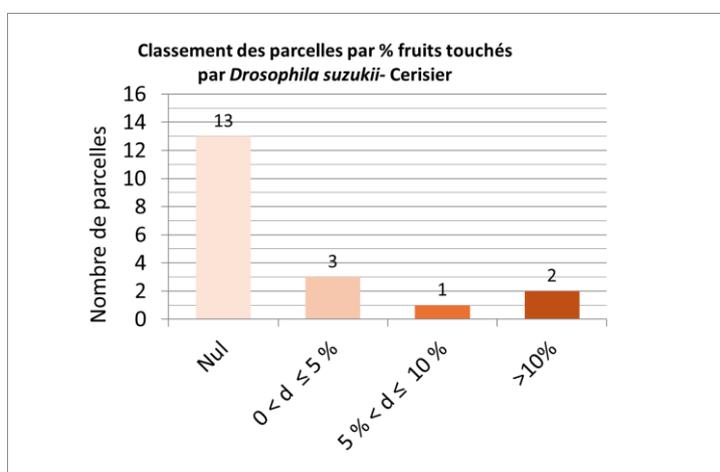
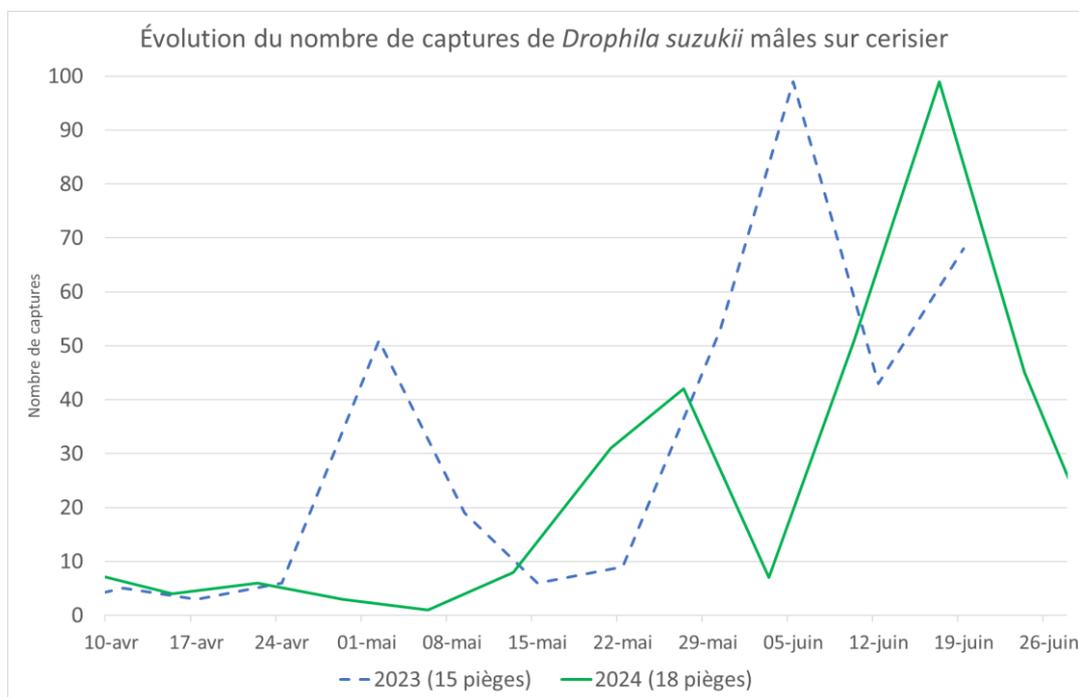
Les populations ont globalement été importantes et ont requis, comme chaque année, une attention bien particulière tout au long du grossissement et de la maturation des fruits. Elles ont pu être maîtrisées pour limiter les dégâts, avec les méthodes de lutte existantes.

Mâle *D. suzukii* – photo FREDONAURA



Dégât sur cerise – photo FREDON AURA





En Moyenne Vallée du Rhône, une femelle en train de pondre a été repérée le 27 mai, signe du début des attaques dans ce secteur. En Rhône-Loire, les premiers dégâts ont été rapportés hors réseau le 17 juin.

Au sein du réseau, sur 19 parcelles de référence (variétés de mi-saison principalement récoltées avant fin juin), où un comptage a été effectué près de la récolte, 6 parcelles ont présenté des attaques sur fruits, avec 1 % à 11 % de cerises attaquées. Le nombre de parcelles touchées a été supérieur à celui de 2023.

Le modèle CRIAME a été consulté pour deux stations (Etoile-sur-Rhône et St Laurent d'Agny). Pour Etoile-sur-Rhône, le modèle indiquait un début de période à risque à partir du 3 juin, et une forte intensification des pontes à partir du 22 juin. Pour la station St Laurent d'Agny, le modèle a indiqué un début de période de risque de pontes à partir du 11 juin, et une période d'intensification des pontes à partir du 1^{er} juillet.

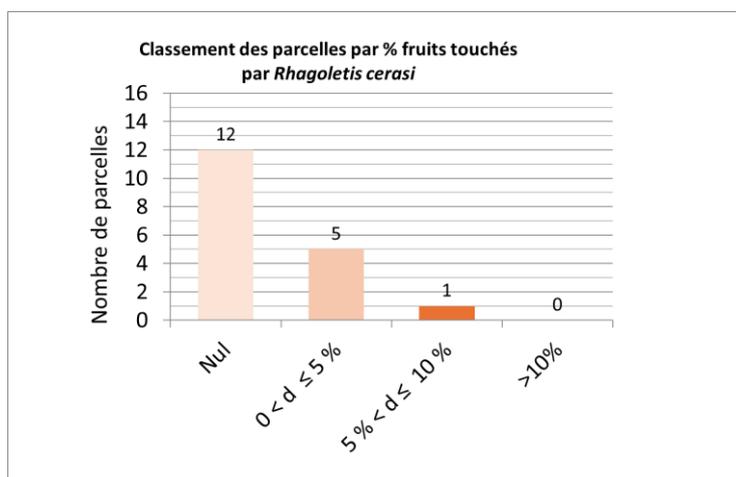
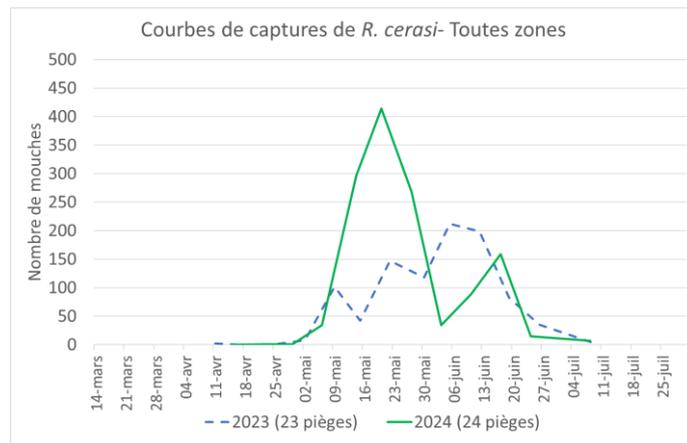
La prophylaxie est la solution indispensable à mettre en œuvre dans toutes les parcelles concernées pour maintenir un niveau de pression le plus bas possible (récupération et destruction contrôlée des déchets, le moins de fruits possibles au sol et sur les arbres, etc...). Si les populations parviennent à s'installer, elles deviennent difficiles à maîtriser et le niveau de dégâts augmente rapidement.



MOUCHE DE LA CERISE—*Rhagoletis cerasi*

Les premières captures ont été observées le 29 avril. Le vol a été plus régulier et étalé qu'en 2023. Le pic de captures est survenu le 20 mai, avec 414 captures au total sur l'ensemble des 24 pièges.

La pression a été forte pour certaines parcelles, et le nombre total de prises a été supérieur à celui de 2023 (1317 captures en 2024, contre 947 captures en 2023). 2024 se classe comme la deuxième année dans le classement des années à forte pression, après 2021 qui avait connu 1810 captures au total dans le réseau.



Au sein du réseau, 6 parcelles sur 18 présentaient des dégâts à la récolte (0.5 % à 5 % de fruits attaqués). **La pression a été globalement plus forte qu'en 2023.**

La vigilance concernant cette mouche doit être maintenue chaque saison, d'autant plus en cas de faible pression concernant *Drosophila suzukii* en démarrage de campagne.

CHENILLES DÉFOLIATRICES

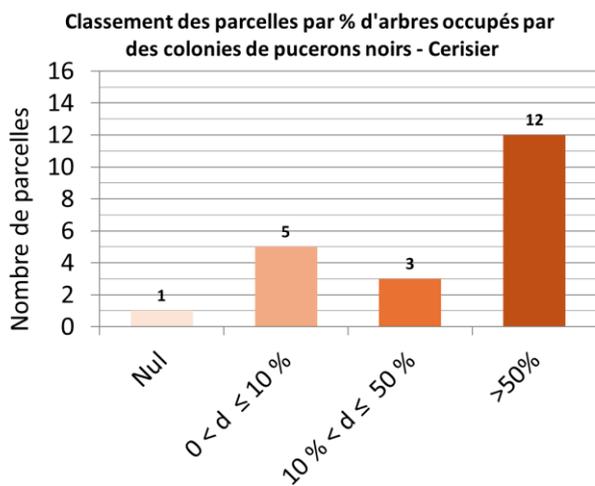
Les chenilles défoliatrices peuvent poser problème dans quelques rares parcelles, mais cela n'a pas été le cas au sein du réseau cette année. Elles ont cependant été plus fréquemment rencontrées qu'en 2023, avec 6 parcelles concernées par des dégâts ou présence de chenilles sur pousses au printemps.

COSSUS GÂTE-BOIS – *Cossus cossus*

Ce ravageur xylophage peut entraîner d'importants dégâts et la mort rapide des cerisiers. Les chenilles creusent des galeries sinueuses de section ovale dans l'écorce ou dans le bois, le plus souvent au voisinage du collet. On peut repérer leur présence par l'observation d'excréments rougeâtres en dehors des galeries, dégageant une odeur désagréable, ou trouver les exuvies des larves dans l'écorce au niveau de la sortie des galeries. **Cet insecte cause des dégâts plus ou moins importants selon les années en fonction du déroulement du cycle qui peut durer de 2 à 4 ans selon les individus et les conditions climatiques. Aucun dégât n'a été signalé au sein du réseau BSV cette année.**

PUCERONS NOIRS – *Myzus cerasi*

Les premiers pucerons noirs ont été signalés le 8 avril en Moyenne Vallée du Rhône et le 15 avril en Rhône-Loire. Cette année, 20 parcelles ont présenté des foyers au printemps avec plus de 10 % d'arbres touchés pour 15 d'entre elles. **La pression a été plus importante qu'en 2023 (foyers plus fréquents et plus nombreux).** Des auxiliaires (syrphes, coccinelles...) étaient visibles dans certains foyers.



PHYTOPTES - *Eriophyes padi*

Au mois de mai, 4 parcelles du réseau ont été concernées par des dégâts de phytophages sur feuilles. **Les conditions du printemps et début d'été n'ont pas été favorables au développement des phytophages qui ont été bien maîtrisés.**

TOUTES ESPÈCES FRUITS À NOYAU

1. Présentation du réseau d'épidémiosurveillance

Cf. paragraphes Abricotier, Pêcher, et Cerisier

2. Pression biotique

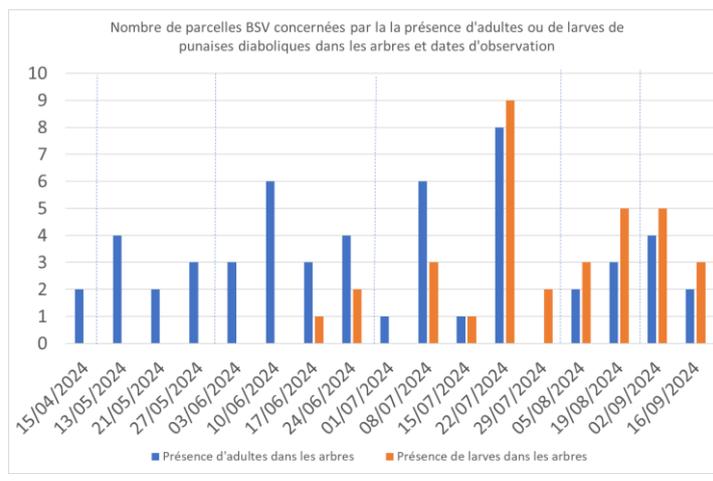
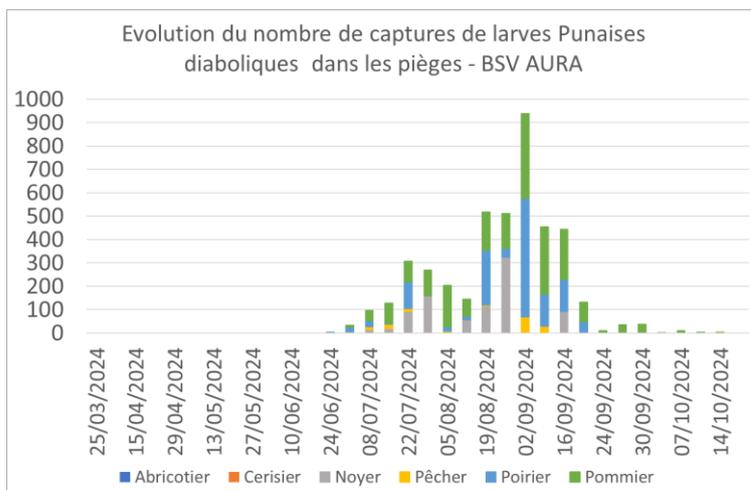
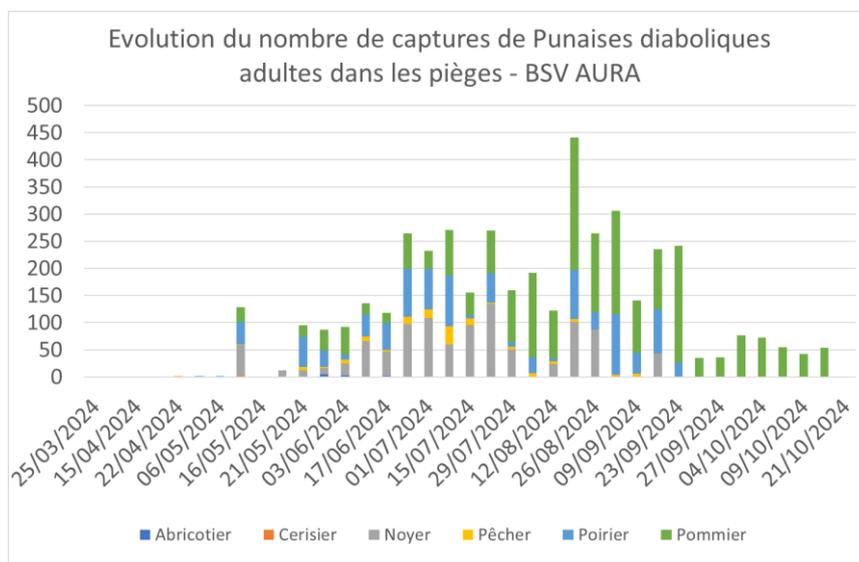
TOUS FRUITS À NOYAU	Note globale niveau de dégâts 2024 (0=nul, 1= faible, 2= moyen, 3 = fort)	Pression par rapport à 2023
Forficules <i>Forficula auricularia</i>	0 à 3	> sur abricotier = sur cerisier et pêcher
Punaises diaboliques	0 à 3	>
Cicadelle pruinose <i>Metcalfa pruinosa</i>	0 à 1	<
Cercope sanguin	0 à 3	= sur cerisier < sur abricotier et pêcher
Xylophages	0 à 2	=
Campagnols	1 à 3	=
Organismes de Quarantaine Prioritaires	0	=

3. Bilan par bio-agresseur et facteurs de risque phytosanitaire

• RAVAGEURS

PUNAISES DIABOLIQUES - *Halyomorpha halys*

Une surveillance est mise en œuvre en verger depuis 2019. Cette année, 39 pièges à ailettes aux phéromones spécifiques ont été suivis sur pommier, poirier, pêcher, cerisier, abricotier et noyer.



Le suivi de pièges et la recherche d'individus en verger ont permis de suivre la dynamique globale d'activité sur la région des adultes et des larves.

Les premières captures d'adultes hivernants ont été enregistrées le 25 mars. Après une période de captures nulles ou anecdotiques dues au froid, les prises sont devenues significatives à partir du 6 mai. Elles se sont intensifiées en juin pour atteindre un pic le 17 juin. A cette même date, les premières jeunes larves étaient repérées en verger de pêcher. La présence de larves est devenue plus fréquente ensuite, avec une présence détectée également dans les pièges à partir du 24 juin. Un pic de captures de larves a été enregistré le 22 juillet, correspondant à la population de première génération.

Les adultes de première génération sont apparus durant la dernière quinzaine de juillet, et le pic de captures est survenu le 19 août. Les larves de deuxième génération ont commencé leur émergence fin juillet, et les populations de larves de G2 ont atteint un pic le 2 septembre au niveau des piégeages. Le vol des adultes de deuxième génération a eu lieu à partir de mi-septembre. A cette période, les adultes ont commencé à se regrouper pour rechercher des abris pour l'hiver.

Les premiers dégâts ont été signalés le 10 juin (sur abricot en Moyenne Vallée du Rhône) au sein du réseau. Un comptage bilan a été réalisé à l'approche de la récolte en tous secteurs :

- Sur abricotier : 4 parcelles ont été concernées, avec 0.1 % à 4 % de fruits touchés
- Sur cerisier : 1 parcelle touchée avec 1 % de fruits concernés
- Sur pêcher : 7 parcelles touchées avec 0.2 % à 5 % de fruits concernés
- Sur poirier : 2 parcelles avec 7 % et 8 % de fruits touchés, et 3 parcelles avec plus de 20 % de fruits touchés (20 à 40 %)
- Sur pommier : 7 parcelles avec 0.6 % à 3.6 % de fruits touchés, et 2 parcelles avec 26 % et 40 % de fruits touchés

Ces résultats mettent en avant la pression particulière que peut exercer la punaise diabolique sur poire et pomme dont la récolte arrive tard en saison, mais montrent également que les parcelles de pêcher ont été fréquemment concernées par des attaques.



Punaise diabolique adulte – FREDON AURA



Dégâts sur pêche - SICOLY



Ooplaque vide et jeunes larves L2
Dégâts sur poire – FREDON AURA



Dégâts sur abricots – CA26



Dégâts sur pomme – FREDON AURA



Dégâts sur poire – FREDON AURA

La pression de dégâts a été supérieure à celle de 2023 au sein du réseau, avec des attaques qui restent hétérogènes suivant les situations.

Les punaises diaboliques peuvent être présentes en nombre dans les pièges ou bien visibles sur les fruits sans pour autant causer d'importants dégâts, ou au contraire, dans certains cas de plus en plus fréquents, entraîner une explosion de dégâts avec d'importantes pertes économiques. Elle est le ravageur le plus redouté sur pommes et poires aujourd'hui. L'installation de filets est la méthode la plus efficace à ce jour. Des méthodes de piégeage massif peuvent être mises en œuvre pour réduire les populations lors de la recherche de sites d'hivernation ou en sortie d'hiver. La recherche de parasitoïdes est en cours.

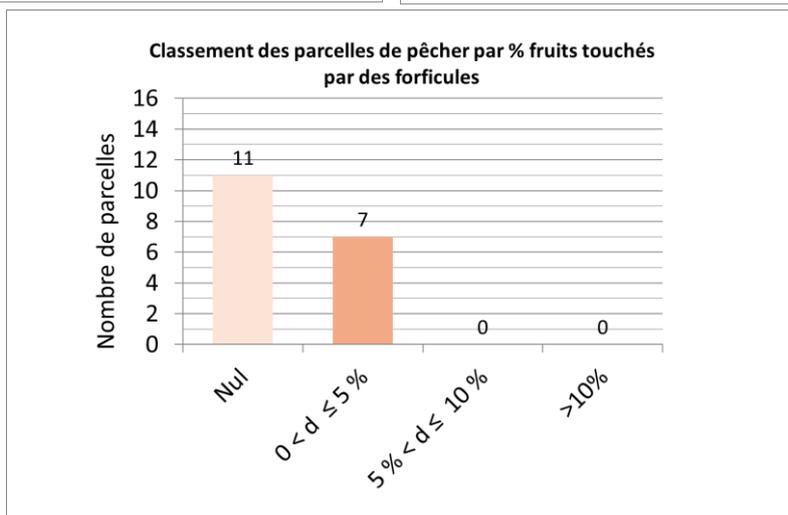
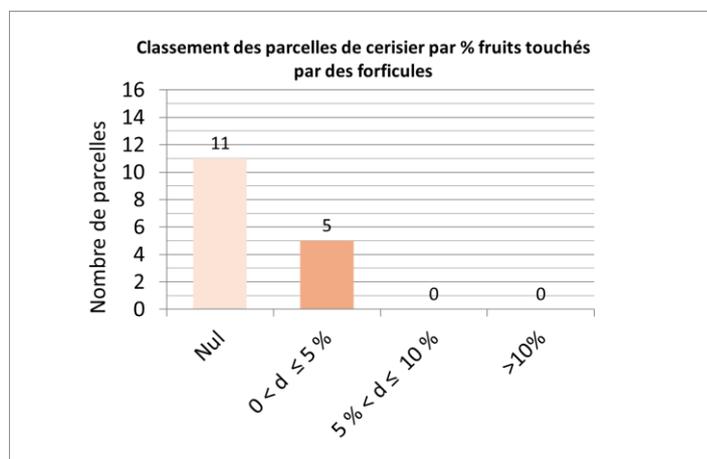
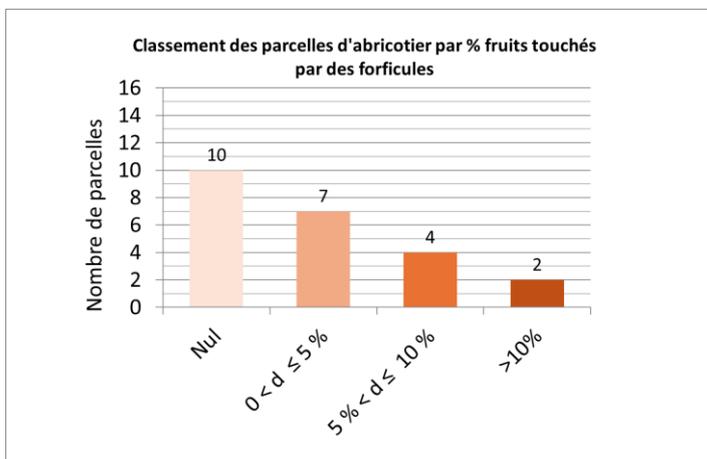
Durant l'automne et en fin d'hiver, des pullulations sur les façades et fenêtres peuvent être observées par des particuliers. En cas d'observation, il est important de détruire les individus pour éviter qu'ils ne retournent dans les cultures au printemps.

CICADELLE PRUINEUSE – *Metcalfa pruinosa*

Les cicadelles ont été moins fréquemment observées cette année. Une seule parcelle a fait l'objet d'un signalement d'adultes le 8 juillet sur pêcher. Les conditions météorologiques n'ont pas été favorables au développement des populations qui ont été discrètes.

FORFICULES – *Forficula auricularia*

Les premiers forficules ont été repérés tôt dans les arbres le 8 avril sur cerisier et abricotier, et plus tardivement le 21 mai sur pêcher. Les premiers dégâts ont été signalés le 10 juin en Rhône-Loire et le 17 juin en Moyenne Vallée du Rhône sur cerises et abricots. L'insecte a été régulièrement rencontré pendant l'été. La présence de morsures a été signalée à l'approche de la récolte sur 13 parcelles d'abricotiers, sur 5 parcelles de cerisier, et 7 parcelles de pêcher. **La pression a été globalement identique à 2023 sur cerises et pêches, mais supérieure à celle de 2023 sur abricot.**



CERCOPE SANGUIN

Les populations ont été bien présentes sur cerisier avec 7 parcelles présentant des dégâts sur fruits. Le ravageur reste problématique sur cerisier dans certaines situations. Il a été peu rencontré cette année sur abricotier et pêcher.



VIGILANCE CONCERNANT LES INSECTES XYLOPHAGES

On appelle xylophages, les insectes se développant dans le bois. Bien souvent, ces insectes privilégient les jeunes arbres ou des arbres affaiblis : c'est le cas de certains coléoptères comme le scolyte, ou le xylébore, ou de lépidoptères comme la zeuzère, ou le cossus (Cf. paragraphe cerisier).

Prophylaxie : Il est important de détruire les arbres concernés avant la reprise d'activité des adultes au printemps, afin d'éviter qu'ils ne s'installent sur de nouveaux arbres au sein des parcelles concernées. Le stress connu lors des fortes chaleurs et de la sécheresse 2022 puis 2023 a pu affaiblir les arbres, il est nécessaire de maintenir une vigilance particulière par rapport aux bio-agresseurs « de faiblesse ».



Attaque de scolyte sur abricotier
– photo FREDON AURA

CAMPAGNOLS

Les populations restent problématiques notamment celle du campagnol provençal qui entraîne la mortalité d'arbres surtout dans les jeunes plantations. De nombreuses parcelles sont concernées.

ORGANISMES DE QUARANTAINE

Depuis le 14 décembre 2019, le règlement européen 2016/2031/UE est en application. Dans le cadre de la Surveillance des Organismes réglementés et émergents, FREDON AURA assure la surveillance de **16 organismes de quarantaine** sur arbres fruitiers à noyau.

Parmi eux, pour les fruits à noyau, 1 bactérie : *Xylella fastidiosa*, et 15 insectes :

- *Anastrepha ludens* (la Mouche mexicaine des fruits),
- *Aromia bungii* (le Longicorne à col rouge),
- *Bactrocera dorsalis* (la Mouche orientale des fruits),
- *Bactrocera zonata* (la Mouche de la pêche),
- *Ceratitis quinaria* (la Mouche des fruits),
- *Conotrachelus nenuphar*
- *Euwallacera fornicatus* (scolyte)
- *Homalodisca vitripennis* (la Cicadelle pisseuse),
- *Lopholeucaspis japonica*
- *Naupactus leucoloma*
- *Popillia japonica* (le Scarabée japonais),
- *Pochazia shantungensis* (cigale à ailes brunes)
- *Rhagoletis indifferens* (la Mouche américaine de la cerise),
- *Thaumatotibia leucotreta* (Le faux carpocapse),
- *Saperda candida*

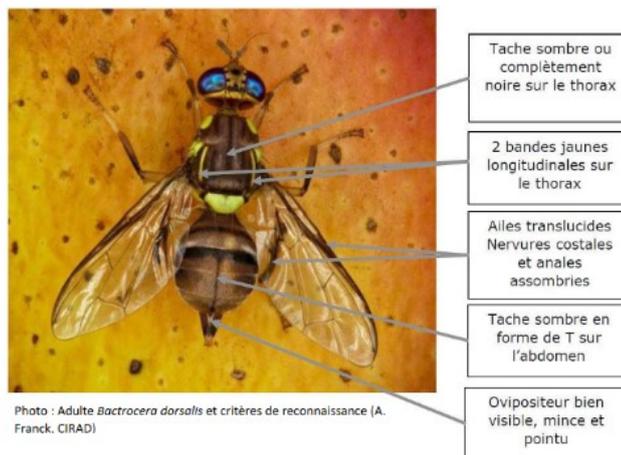
La surveillance de ces organismes de quarantaine s'est déroulée entre juin et août sur les départements du Rhône, de l'Isère, de la Loire, de la Drôme, de l'Ardèche, de Savoie et Haute-Savoie et Puy-de-Dôme. Elle a consisté à observer visuellement des fruits et/ou des organes aériens ainsi qu'à relever des pièges. Au total :

- 165 examens visuels ont été réalisés (59 sur pêchers, 62 sur abricotiers, 21 sur cerisiers, 13 sur amandiers, et 10 sur pruniers)
- 225 pièges ont été suivis (73 sur abricotier, 10 sur cerisier, 112 sur pêcher et 30 sur prunier).
- 58 prélèvements asymptomatiques *Xylella fastidiosa* ont été effectués (9 sur abricotier, 10 sur amandier, 12 sur cerisier, 22 sur pêcher, 5 sur prunier)

Un organisme de quarantaine prioritaire a fait l'objet d'une découverte sur pêcher dans la Drôme : il s'agit de *Bactrocera dorsalis*. Un individu a été capturé dans un piège à Etoile-sur-Rhône à la fin du mois d'août. Situé non loin de l'autoroute A7 et de la zone industrielle de Portes-lès-Valence, l'hypothèse d'une arrivée par le biais de transport de marchandise est actuellement privilégiée.

Suite à cette découverte, des équipes de FREDON et du SRAL ont réalisé une journée de prospection le 05 septembre 2024 dans le secteur d'Etoile-sur-Rhône afin de s'assurer de l'absence d'installations de foyers.

Au cours de cette journée, la prospection s'est focalisée sur la surveillance des parcelles de pêchers, abricotiers, fruitiers à pépins, mais aussi les cultures de tomates et cucurbitacées. Aucune nouvelle capture et aucun foyer de fruits avec présence de *Bactrocera dorsalis* n'ont été observés.



Voir la fiche de reconnaissance de *Bactrocera dorsalis* en cliquant sur le lien :

https://plateforme-esv.fr/sites/default/files/2021-03/Fiche_Diagnostic_DACUDO_Bactrocera_dorsalis.pdf

Une surveillance des Organismes Réglementés a également été assurée par 14 observateurs du réseau BSV avec :

- des suivis de pièges et observations visuelles pour *Bactrocera dorsalis* sur 5 parcelles de pêcher.
- des recherches de symptômes de *Xylella fastidiosa* sur 1 parcelle de cerisier et 2 parcelles d'abricotier.
- des suivis de pièges et observations visuelles pour *Popillia japonica* sur 6 parcelles de pommier et 2 parcelles de poirier.
- des suivis de pièges pour *Pityophthorus juglandis* sur 5 parcelles de noyer.

LA PROPHYLAXIE

La prophylaxie désigne l'ensemble des actions ayant pour but de prévenir l'apparition ou la propagation d'une maladie ou d'un ravageur, et fait partie intégrante des méthodes alternatives visant à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.

La fiche n°1 du Guide Ecophyto Fruits décrit :

-la prophylaxie spécifique à la création du verger

-les mesures prophylactiques visant la réduction de la pression des ravageurs et des maladies pour l'ensemble des périodes de vie du verger

-celles permettant de réduire les contaminations et la dissémination des bio-agresseurs, ainsi que les situations à risque

Elle est consultable parmi l'ensemble des Fiches techniques du guide Ecophyto Fruits qui sont téléchargeables à partir du lien suivant sur le portail EcophytoPIC :

<https://www.gis-fruits.org/Actions-du-GIS/Guide-Ecophyto>

ADVENTICES ET PLANTES ENVAHISSANTES D'ORIGINE EXOTIQUE

Aucun suivi n'a été réalisé dans le cadre du BSV Cultures fruitières en 2024.

Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée.
<http://arboriculture.ecophytopic.fr/arboriculture>

Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Coordonnées du référent : Perrine Vaure – perrine.vaure@aura.chambagri.fr

Animateur filière/Rédacteur : Anne-Lise CHAUSSABEL - anne-lise.chaussabel@drome.chambagri.fr / Manuela CREPET– manuela.crepet@fredon-aura.fr

À partir d'observations réalisées par : les Chambres d'Agriculture de la Drôme, de l'Ardèche, du Rhône, de l'Isère, et Savoie/Mont-Blanc, Cooptain, GAEC Blanc Fruits, Groupe Bernard, Inovappro, Experenn, Vignolis, Groupe Oxyane, Lorifruit, FREDON Auvergne-Rhône-Alpes (Sites Drôme, Isère, Savoie/Haute-Savoie), ADABIO, Verger Expérimental de Poisy, Coopénoix, SICA Noix, SENURA, SICOLY, Cerifrais, Fruits de Savoie.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. Pour chaque situation phytosanitaire, les producteurs de végétaux, conseillers agricoles, gestionnaires d'espaces verts ou tout autres lecteurs doivent aller observer les parcelles ou zones concernées, avant une éventuelle intervention. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité.

